A photograph of a stone arch bridge spanning a river in a lush, green forest. The bridge is constructed from large, rectangular stone blocks. The river flows through the center of the arch, and the banks are covered in dense vegetation. The background is filled with tall trees and a canopy of green leaves.

## CHAPITRE 7

### Charte paysagère de Neerpede

Joining  
nature  
& cities

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction \_\_\_\_\_ 4

Structure générale \_\_\_\_\_ 6

## 1

PAYSAGE PARCOURU \_\_\_\_\_ 9

Typologie «Voies multi-modes» \_\_\_\_\_ 12

1. Voirie carrossable \_\_\_\_\_ 12

2. Drève \_\_\_\_\_ 16

3. Stationnement \_\_\_\_\_ 20

Typologie «Voies à priorité vélo» \_\_\_\_\_ 24

4. RER vélo \_\_\_\_\_ 24

5. Piste Cyclable et Rue Cyclable \_\_\_\_\_ 28

Typologie «Voies à priorité piétonne» \_\_\_\_\_ 30

6. Promenade Verte \_\_\_\_\_ 30

7. Boucle Locale Verte \_\_\_\_\_ 34

8. Chemin Champêtre \_\_\_\_\_ 38

9. Chemin de Traverse \_\_\_\_\_ 42

10. Chemin Bucolique \_\_\_\_\_ 46

## 2

PAYSAGE VÉCU \_\_\_\_\_ 51

11. Espace de Rencontre \_\_\_\_\_ 54

12. Espace Ludique \_\_\_\_\_ 58

13. Espace Pédagogique \_\_\_\_\_ 62

14. Agriculture Urbaine \_\_\_\_\_ 66

## 3

PAYSAGE AU FIL DE L'EAU \_\_\_\_\_ 71

15. Berges de la Pede, du Vogelzanbeek et du Broekbeek \_\_\_\_\_ 74

16. Affluents de la Pede \_\_\_\_\_ 78

17. Berges des Etangs \_\_\_\_\_ 82

# 4

## ÉCOLOGIE DU PAYSAGE \_\_\_\_\_ 87

18. Réserves naturelles \_\_\_\_\_ 90

Typologie «Strate haute» \_\_\_\_\_ 94

19. Bosquet et Taillis \_\_\_\_\_ 94

20. Futaie Jardinée \_\_\_\_\_ 98

21. Alignement de Saules \_\_\_\_\_ 102

22. Haies et Bocages \_\_\_\_\_ 106

Typologie «Strate basse» \_\_\_\_\_ 110

23. Bandes Fleuries «Basses» \_\_\_\_\_ 110

24. Végétation Riparienne \_\_\_\_\_ 114

# 5

## PAYSAGE PERÇU \_\_\_\_\_ 119

25. Point de Vue Panoramique \_\_\_\_\_ 122

26. Couloir Visuel \_\_\_\_\_ 124

27. Ligne de Vue \_\_\_\_\_ 126

# INTRODUCTION

*L'analyse à l'échelle du PON établie dans le premier chapitre dresse un inventaire complet et détaillé des éléments paysagers qui accompagnent une analyse de la situation actuelle.*

*Suite à cela, les différents zooms établis dans les chapitre 3 (Vallée du Broekbeek), chapitre 4 (Le Parc de NEerpede), chapitre 5 (la Drève Olympique), et chapitre 6 (Neerpede «côté Nature») proposent des solutions pré-opérationnelles.*

*Enfin, la Charte Paysagère propre un socle commun qui lie tous les aménagements des zooms autour d'un guide, un manuel pratique à destination des différents acteurs de terrain (propriétaires et utilisateurs). Le but est de leur donner un outil servant à poser les bons actes pour valoriser le paysage de Neerpede. La Charte Paysagère est ainsi un élément capital du Plan Opérationnel de Neerpede.*

*Cette Charte Paysagère n'a pas l'intention d'apporter des restrictions qui figent le paysage. Elle amorce des objectifs, présente des principes d'intégration et des objectifs à atteindre.*

*La Charte Paysagère est découpée en 5 volets, ils construisent les analyses des différents chapitres et les aménagements proposés dans les zooms : Le Paysage parcouru, le Paysage vécu, le Paysage au fil de l'eau, l'Ecologie du paysage et le Paysage perçu.*



# STRUCTURE GÉNÉRALE

	PAYSAGE PARCOURU	PAYSAGE VÉCU
<b>PAGE 1</b>	<p>RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES</p> <p>RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES</p> <p>USAGERS</p> <p>PROFIL</p> <p>MATÉRIAUX</p> <p>DURABILITÉ</p>	<p>RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES</p> <p>RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES</p> <p>USAGERS</p> <p>COMPOSITION SPATIALE</p> <p>MATÉRIAUX</p> <p>DURABILITÉ</p>
<b>PAGE 2</b>	<p>CARTE DE LA TYPOLOGIE</p>	<p>CARTE DE LA TYPOLOGIE</p>
<b>PAGE 3</b>	<p>COUPES ET DÉTAILS TECHNIQUES</p>	<p>COUPES ET DÉTAILS TECHNIQUES</p>
<b>PAGE 4</b>	<p>IMAGES DE RÉFÉRENCES</p>	<p>IMAGES DE RÉFÉRENCES</p>

## PAYSAGE AU FIL DE L'EAU

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

ESPÈCES CONCERNÉES

PROFIL

MATÉRIALITÉ

IMPACT ÉCOLOGIQUE

CARTE DE LA TYPOLOGIE

COUPES ET DÉTAILS TECHNIQUES

IMAGES DE RÉFÉRENCES

## ÉCOLOGIE DU PAYSAGE

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

ESPÈCES CONCERNÉES

PROFIL

MATÉRIALITÉ

IMPACT ÉCOLOGIQUE

CARTE DE LA TYPOLOGIE

COUPES ET DÉTAILS TECHNIQUES

IMAGES DE RÉFÉRENCES

## PAYSAGE PERÇU

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

SUJETS

COMPOSITION SPATIALE

MATÉRIALITÉ

DURABILITÉ

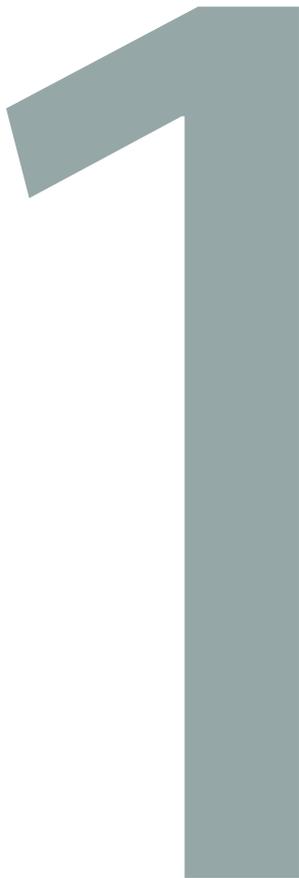
CARTE DE LA TYPOLOGIE

COUPES ET DÉTAILS TECHNIQUES

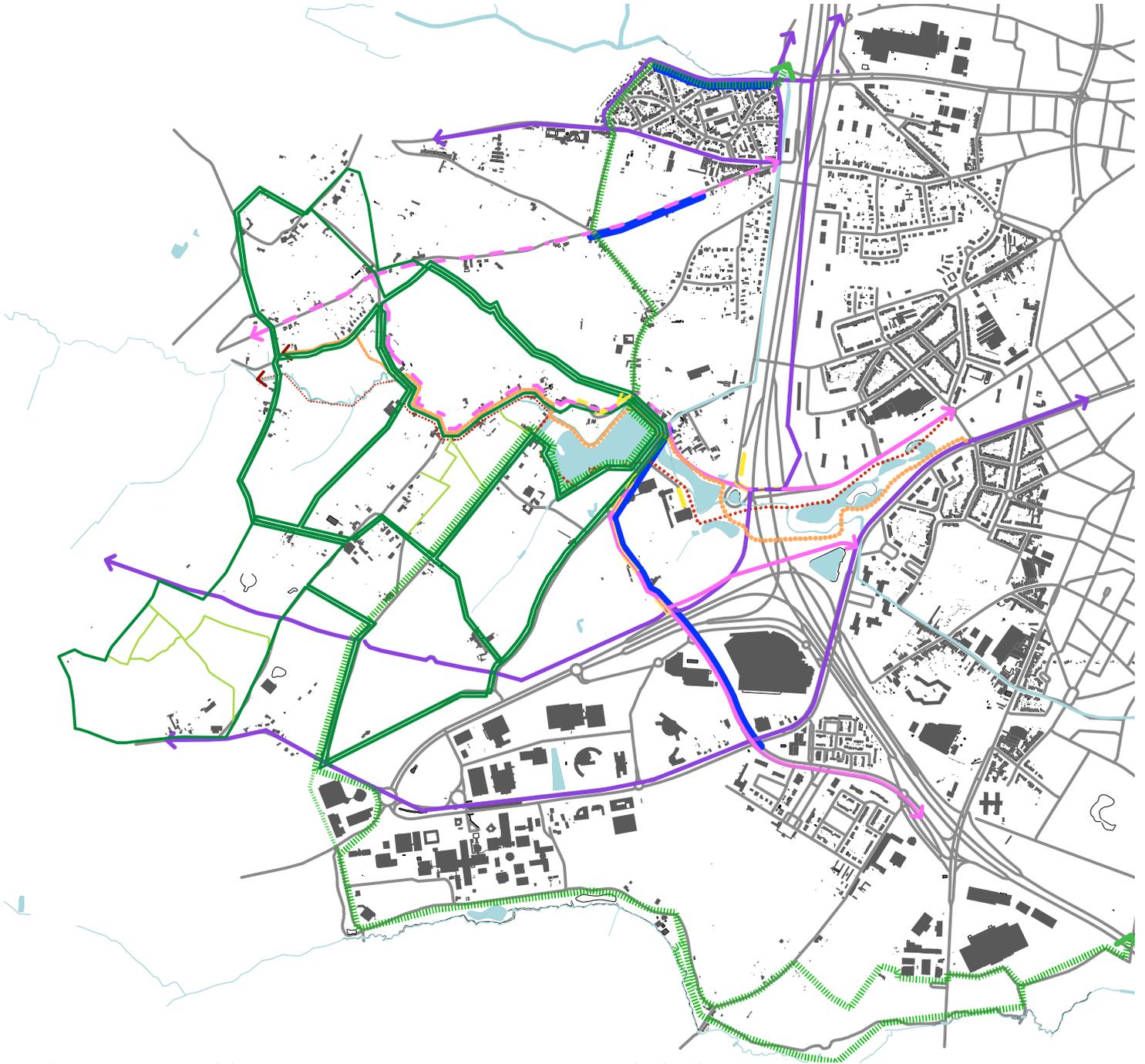
IMAGES DE RÉFÉRENCES



# PAYSAGE PARCOURU



## Paysage parcouru



Carte reprenant les éléments du paysage parcouru de la charte paysagère(JNC)

## LÉGENDE

	Cours d'eau
	Cours d'eau enterrés
<b>Voies multi-modes</b>	
	Voirie
	Drève
	Stationnement
<b>Voies mobilité douce</b>	
	RER vélo
	Piste cyclable en site propre
	Piste cyclable en site partagé
	Promenade verte
	Boucle locale verte
	Chemin champêtre
<b>Voies piétonnes</b>	
	Chemin bucolique
	Chemin bucolique ponctuel
	Chemin de traverse
	Chemin de traverse ponctuel

*Le Paysage parcouru catégorise l'ensemble des trajectoires possibles à découvrir au coeur de Neerpede. Ils sont classés selon trois modes de circulation.*

*Les voies multimodales sont l'ensemble des voiries qui regroupent plusieurs modes et donc vitesses de déplacement. L'occupant principal de ces voies est la voiture. Cependant, il est important de sécuriser au maximum les autres utilisateurs et d'essayer de limiter la voiture.*

*Les voies de mobilités douces regroupent l'ensemble des connexions où piétons, cycliste, trottinettes et autres deux roues, sans moteur, peuvent se déplacer. Ces cheminements sont de tailles et de revêtements très variables.*

*Les voies piétonnes sont réservées uniquement aux piétons. Le déplacement est donc lent. On les retrouve très souvent traversant des parcs ou dans des endroits difficile d'accès. Ils offrent au promeneur la quiétude de pouvoir se déplacer sans faire attention aux autres modes.*

# TYPLOGIE « VOIES MULTI-MODES »

## VOIRIES CARROSSABLES

*Le paysage parcouru est présenté sous les typologies de voies multi-modes (destinés à tous les usagers), de voies de mobilité active (pour vélos et piétons), et les voies de mobilité piétonne.*

*Les voiries carrossables recouvrent et desservent l'ensemble du PON. Leurs revêtements et largeurs en font des éléments multiples comme en témoigne l'Atlas des éléments du paysage (Chap.1), elle se caractérisent par une grande variété de matérialité et d'usage (asphalte ou en pavés, à simple ou double sens). Cependant, elles présentent généralement de faibles gabarits, imposant ainsi aux différents utilisateurs de partager une emprise limitée. Celles-ci doivent dès lors être aménagées en donnant la priorité aux modes les plus lents.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Afin de réduire la vitesse sur les voiries asphaltées, nous proposons le même principe que celui établi sur la rue de Neerpede : Limiter l'asphalte à une bande centrale bordée de bandes de 0,8m de pavés de part et d'autre afin de ralentir les véhicules motorisés (coupe 1 technique).

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Dans le cas où ces voiries à sens unique sont les lieux de passages fréquents de vélo (piste cyclable, Promenade Verte sur site partagé...), la bande centrale est un revêtement coloré ocre. La rue est alors une rue cyclable (voir fiches « Pistes cyclables » et « Promenade Verte »).

Dans le cas où une récupération des eaux aériennes est à penser pour la voirie, une des deux bandes pavées prend la forme d'un filet d'eau en pavés de 1,10m de large (coupe 2 technique).

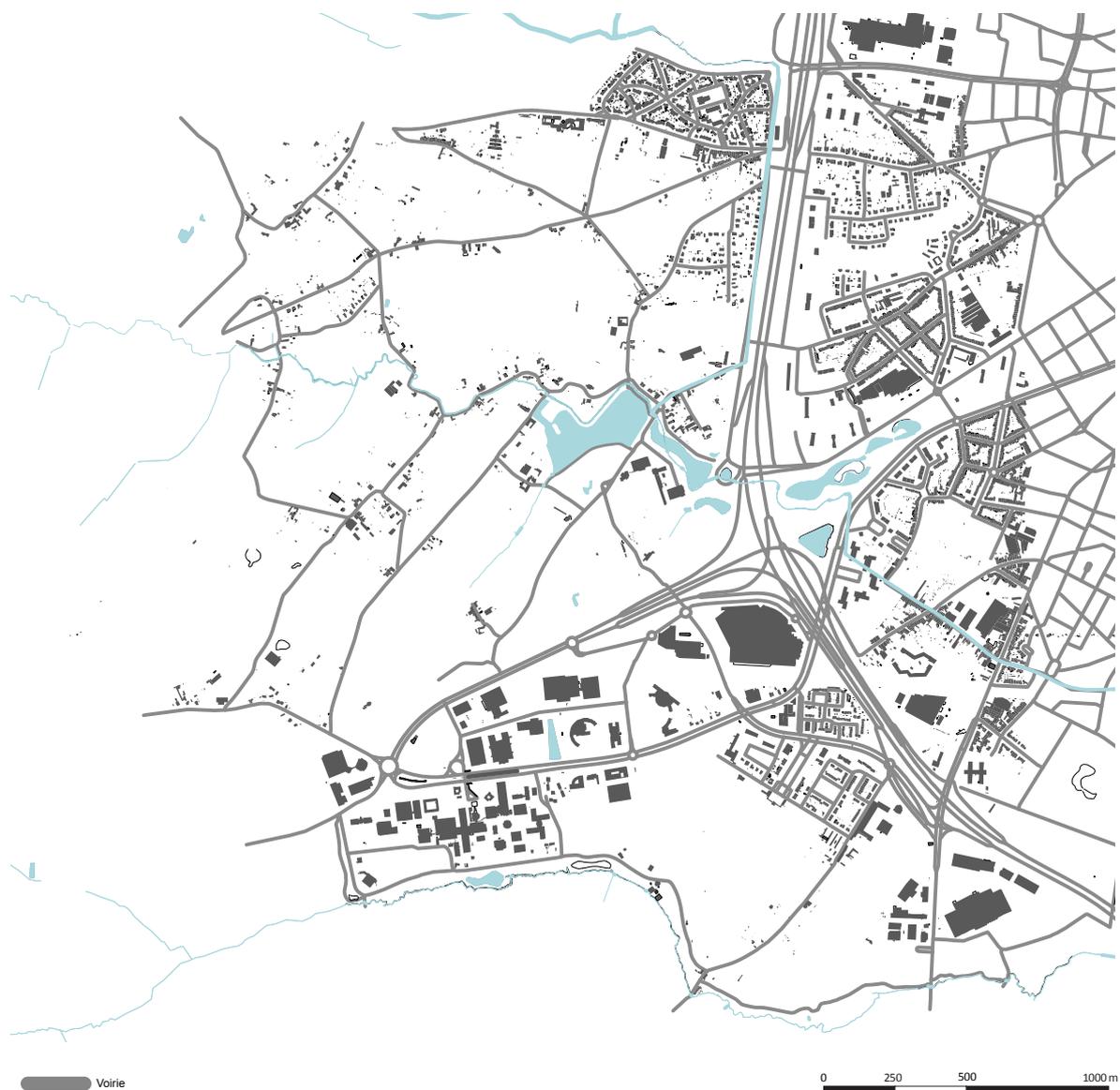
**USAGERS :** Partagé entre véhicules + cyclistes + piétons

**PROFIL :** Une voirie (véhicules motorisés + cyclistes sportifs) avec 0,8 m de bande pavées de part et d'autre.

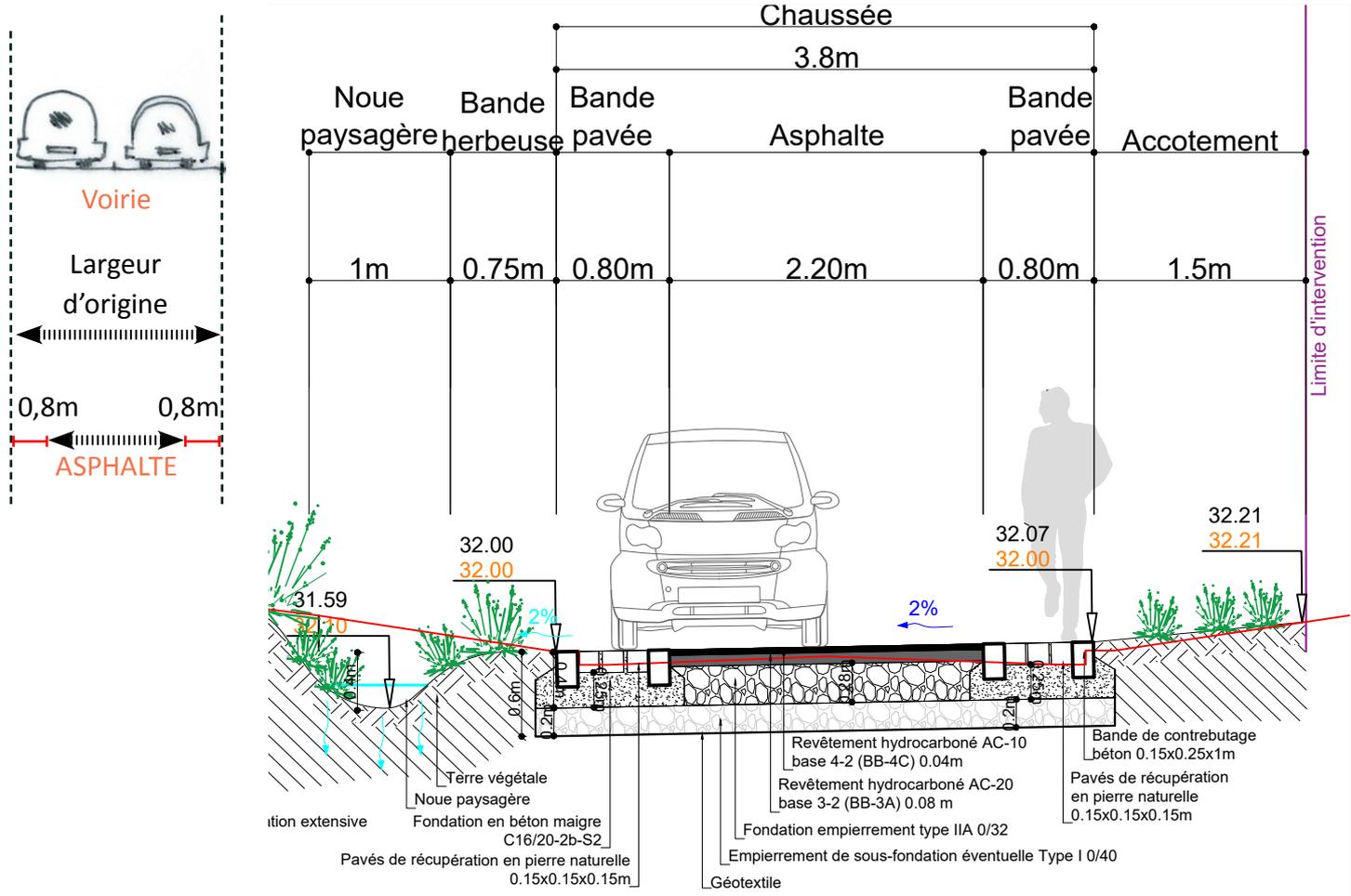
**MATÉRIAUX :** Voiries en asphalte : Asphalte sur le centre, pavés pour les bandes latérales

Voiries en pavés conservées en pavés

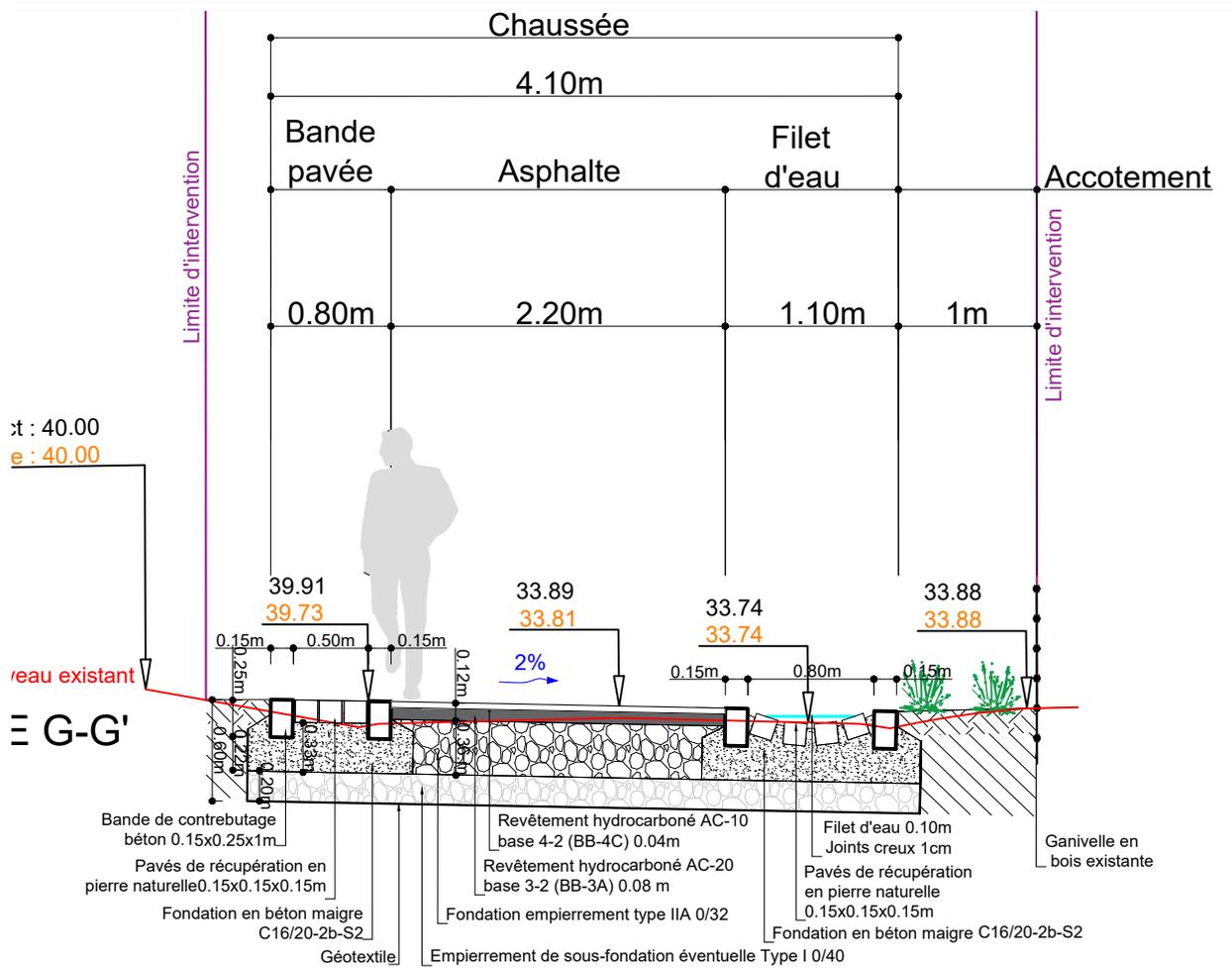
**DURABILITÉ :** Le fond de coffre est repris de matériaux d'origine concassé.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Voiries carrossables» au sein du PON (JNC)



Coupe 1 technique de la rue de Neerpede, 1/50, commune d'Anderlecht



Coupe 2 technique de la rue de Neerpede, 1/50, commune d'Anderlecht

PAYSAGE PARCOURS



Combo pavés - asphalte, Scandinavie



Combo pavés - asphalte, Ottawa

# TYPLOGIE « VOIES MULTI-MODES »

## DRÈVE

*Certaines voiries carrossables ont la particularité d'être bordées par un alignement d'arbre de part et d'autre. Cette situation les qualifie pour la perspective intensifiée qu'elle offrent sur les paysages.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les recommandations générales reprennent celles établies précédemment pour les voiries carrossables en asphalte: la voirie est divisée pour être réduite au centre, permettant ainsi de réduire la vitesse des véhicules motorisés. De part et d'autre, une bande de 0,80m en pavés permet aux passagers de sortir de leurs véhicules et de réduire visuellement la voirie centrale.

Ces voiries ont la particularité d'un alignement d'arbre de part et d'autre. Les interdistances entre les arbres sont respectivement de 8m le long de la Drève Olympique, 12m pour le boulevard Maurice Carême et 9m pour la rue des Pommiers).

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

La ou la largeur est possible, pour la Drève Olympique, des stationnements perpendiculaires à la voirie permettent un stationnement organisé et optimisé. Ces stationnements sont en matériaux perméables (ex. dalles engazonnées ou graviers engazonnés).

**USAGERS :** Partagé entre véhicules + stationnements + cyclistes + piétons

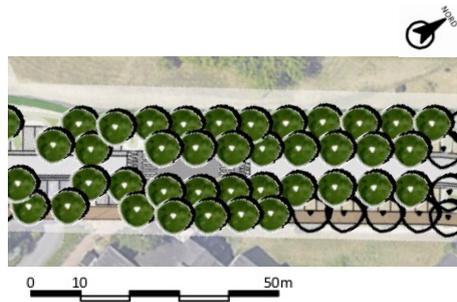
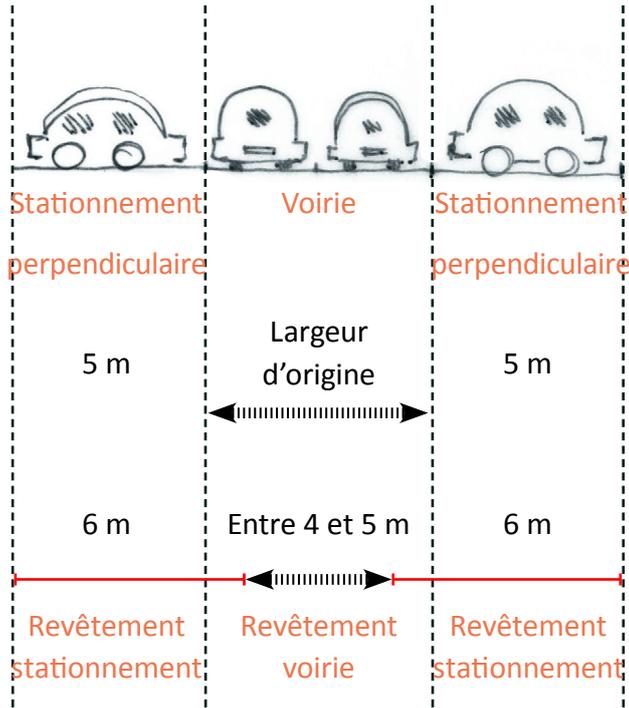
**PROFIL :** Une voirie de 4 mètres (véhicules motorisés + cyclistes sportifs) avec 0,80m de bandes pavées de part et d'autre, stationnement perpendiculaire de 5 m et trottoir partagé aux cyclistes «familiaux» d'une côté ou des deux.

**MATÉRIAUX :** Asphalte pour la voirie, pavés pour les bandes de 1m, dalles graviers ou engazonnées pour les stationnements.

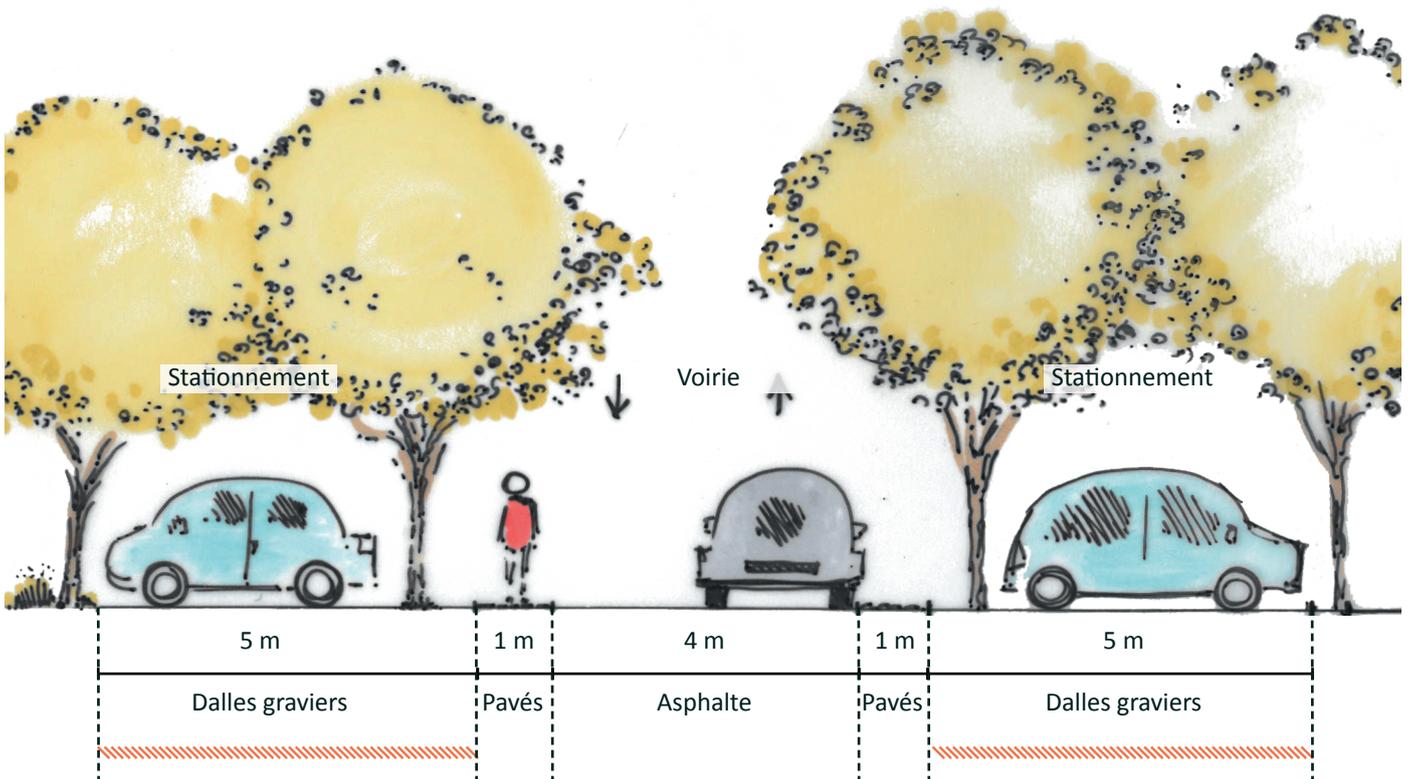
**DURABILITÉ :** La connectivité paysagère est renforcée grâce aux alignements d'arbres. De plus, l'emprise de la voirie imperméable est réduite au maximum et les revêtements perméables sont favorisés pour les stationnements par exemple. Enfin, la vitesse des voitures est réduite par la mise en place des bandes pavés, réduisant ainsi leur pollution.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Drève» au sein du PON (JNC)



PAYSAGE PARCOURS.





Drève Thorn, Tournai, Belgique



Drève du Canal Damme-Zeebrugge, Belgique

# TYPOLOGIE « VOIES MULTI-MODES »

## STATIONNEMENTS

*L'intention principale du PON est de limiter l'utilisation de la voiture. Cependant, ayant un intention régionale, il est difficile de la supprimer totalement. En conséquence, des stationnements doivent être prévus.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Des poches de stationnements véhicules sont situées à plusieurs endroits stratégiques du PON, à petite distance de pôles d'activités importants sans pour autant en occuper une place centrale.

Les espaces choisis doivent permettre l'insertion paysagère de petites poches de parkings d'environ 10 places. Ces poches peuvent aller jusqu'à 70 places pour les cas avec le plus de demande.

Pour limiter leur impact visuel, la végétation est renforcée lorsque c'est possible autour des poches de parkings. Le revêtement est dès que possible perméable. Les solutions peuvent varier entre les espaces fortement utilisés, couvert en dalles graviers et les espaces éloignés des entrées non couverts en dalles gazon. Ceci permet d'éviter les dalles gazon sur lesquelles le gazon ne pousse pas.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Les stationnements vélos sont aussi très importants. De nombreuses voies cyclables traversent le site. Il est donc nécessaire de prévoir des lieux pour sécuriser et regrouper les vélos. Leur nombre est conséquent pour favoriser au maximum le déplacement en mobilité active. A l'inverse des stationnements voitures, ces stationnements vélos doivent s'intégrer dans le paysage urbain au plus proche des pôles d'attractivité et au croisement des flux de circulations douces.

**USAGERS :** Voitures et vélos

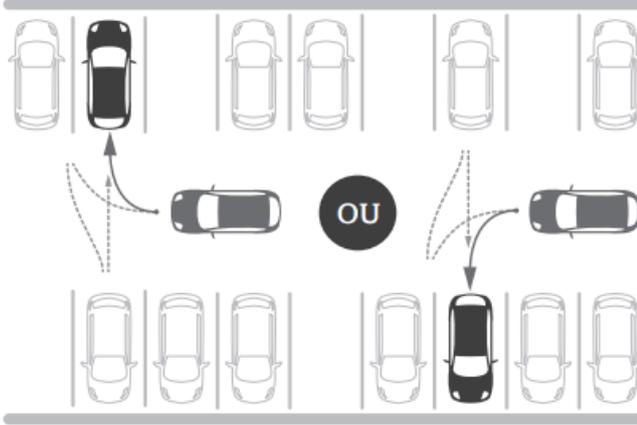
**PROFIL :** Les parkings véhicules sont autant que possible sous forme de poches. Les places de stationnement sont perpendiculaires à la voirie d'accès (6m), d'une dimension de 5m sur 2,5m.

**MATÉRIAUX :** Dans l'ordre de préférence: dalle gazon, dalle graviers, asphalte.

**DURABILITÉ :** Les fondations sont en déblais concassés récupéré à proximité. Le revêtement en dalles gazon ou dalles graviers conserve une perméabilité du sol.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «RER vélo» au sein du PON (JNC)



Exemple de stationnements perpendiculaires à la voirie



Dalles béton gazon - MEBA



Dalle béton gravier -MEBA



Lycée Emilie du Châtelet, Serris

# TYPOLOGIE «VOIES À PRIORITÉ VÉLOS»

## RER VÉLO

*Le RER vélo est un projet de réseau express régional à Bruxelles pour les cyclistes en réponse aux déplacements domicile-travail (entre 5km - 20km)*

*Il est présent dans le parc de Neerpede et possiblement la Drève.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Le RER vélo est le Réseau Express Régional pour cyclistes. Il est donc développé pour les vélos roulants à grande vitesse. Avec le vélo électrique la vitesse atteint facilement les 25km/h

Sa largeur est de 4m, 2m dans un sens, 2m dans l'autre. Cette piste cyclable est droite, plate, avec le moins d'arrêts possible aux intersections et son revêtement est lisse.

Au niveau des intersections, la priorité est toujours donnée à l'utilisateur le plus faible. Entre les véhicules motorisés et le RER vélo, la priorité est au vélo. Entre le RER vélo et la mobilité active, la priorité est à la mobilité active (vélo et/ou piétons).

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Afin de minimiser l'impact de coupures et d'optimiser l'intégration paysagère, une recommandation consiste à séparer les deux bandes de circulation (ceci vaut par exemple le long des talus de la voie ferrée). Les buts sont de ne pas trop transformer le relief, de minimiser l'impact écologique de cette voie et d'ajouter une sécurité pour ses usagers.

**USAGERS :** Voiries partagées entre véhicules motorisés et mobilité active voulant découvrir les alternatives que propose le circuit de la promenade verte.

**PROFIL :** Une bonne infrastructure se compose de pistes cyclables droites, plates, avec le moins d'arrêts possible aux intersections. Ces pistes doivent offrir un confort optimal et doivent être suffisamment larges pour laisser circuler tous les types de cyclistes et en flux important.

**MATÉRIAUX :** La matérialité doit répondre à créer des liaisons confortables, larges, sans interruption, les plus planes possibles. Les voies ferrées, les canaux ou les vallées semblent donc toutes indiquées pour créer ces liaisons.

**DURABILITÉ :** La fondation qui utilisera les revêtements concassés des éléments de voiries transformées.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «RER vélo» au sein du PON (JNC)





Image représentant le RER vélo sur le site Beliris



Espace ou sera aménagé le futur RER vélo

# TYPLOGIE «VOIES À PRIORITÉ VÉLOS»

## PISTE CYCLABLE ET RUE CYCLABLE

*Les pistes cyclables considérées ici sont les voiries destinées aux cyclomoteurs classe A, associées aux voiries publiques.*

*Ces pistes cyclables parcourent tout le périmètre du PON. Elles permettent de sécuriser les modes doux sur différents axes de voiries : par exemple le long de la Drève Olympique, la rue Marius Renard, ainsi que toute la rue du Pommier.*

*Elles empruntent leur site propre ou sont seulement marquée sur un site partagé.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les pistes cyclables en site propre sont permises lorsque la voirie est suffisamment large d'environ 5m.

Au niveau des intersections, lorsque un usager de piste cyclable croise un usager de RER vélo, la priorité est donnée à l'usager de la piste cyclable (usager le plus faible).

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Dans le cas où la voirie présentant une piste cyclable n'est pas assez large, deux cas de figure peuvent se présenter.

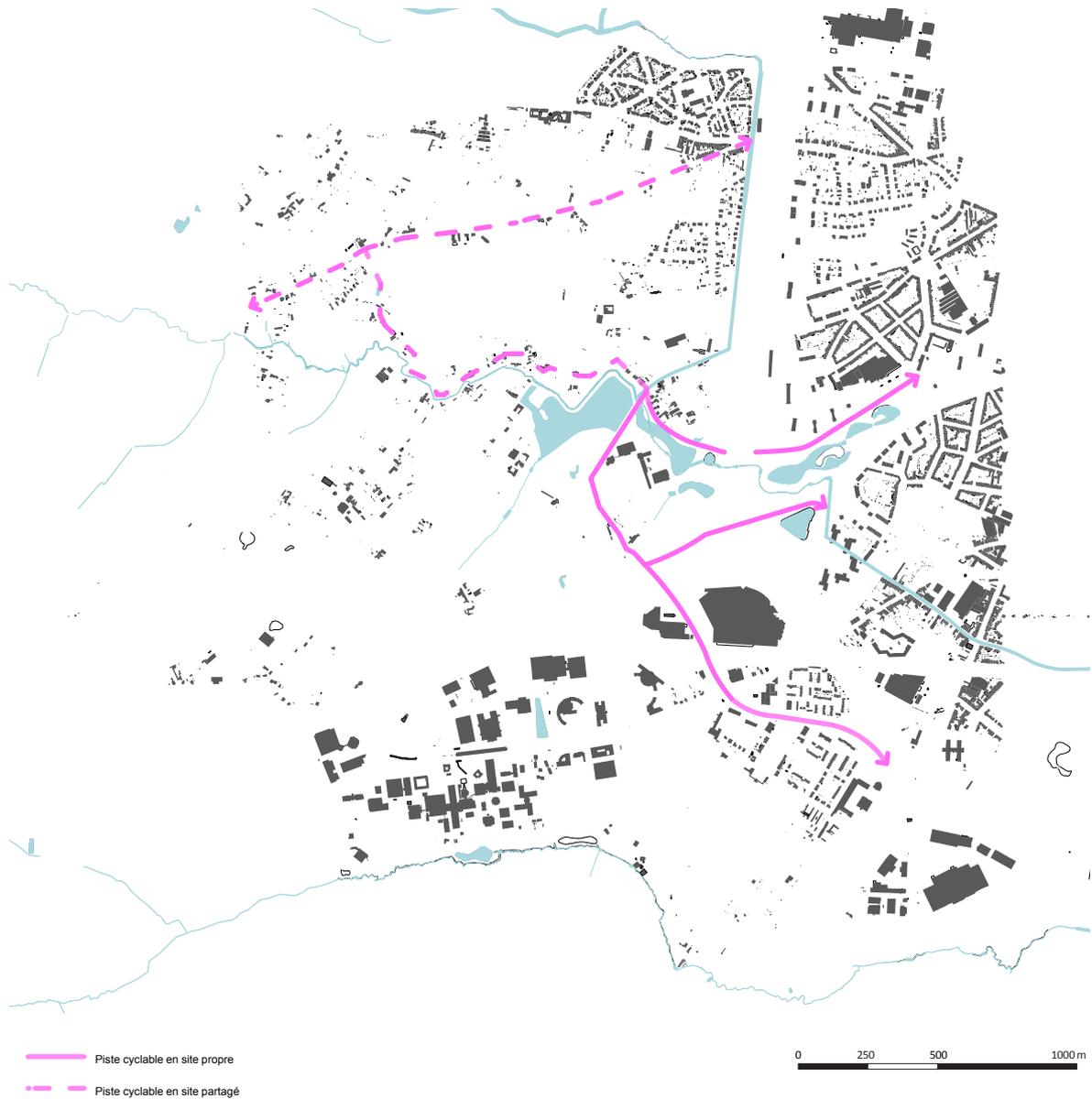
Si la rue est en sens unique au sein d'un espace peu fréquenté, la rue devient une «rue cyclable»: la piste cyclable est au centre et occupe toute la largeur de la rue. La voiture n'est plus prioritaire et peut dépasser le vélo qu'à l'endroit de poches de dépassement.

**USAGERS :** Cyclistes et autres cyclomoteurs classe A

**PROFIL :** Dans le cas d'une piste cyclable en site propre, piste cyclable sur site partagé, et rue cyclable.

**MATÉRIAUX :** Les pistes et voiries cyclables doivent être les plus visibles possibles avec une identité propre grâce à une coloration ocre par exemple. Le marquage de revêtement est d'autant plus important aux endroits des intersections.

**DURABILITÉ :** La fondation qui utilisera les revêtements concassés des éléments de voiries transformées.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Pistes cyclables» au sein du PON (JNC)

# TYPLOGIE « VOIES À PRIORITÉ PIÉTONNE »

## PROMENADE VERTE

*La Promenade Verte, qui fait tout le tour de la Région Bruxelloise, est un parcours cycliste de 60 km traversant l'ensemble des chapitres du PON. Elle peut avoir son cheminement propre, mais emprunte quelques fois les voiries existantes. Certaines alternatives au plan de base sont proposées afin de correspondre à l'aménagement pensé.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les préconisations générales de Bruxelles Environnement pour la Promenade Verte présente une signalétique générale à tout le parcours : un balisage est présent.

Ce balisage évite d'encombrer le paysage avec une multiplication des pictogrammes : le circuit tend à devenir un maximum « intuitif ». Il s'agit de bornes en bois. Ce marquage est dédoublé par un affichage un peu plus grand, dans le cas où un poteau est déjà présent à ce croisement.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Pour les promenades vertes créées sur une voirie propre, la voirie doit faire 3m de large les revêtements sont perméables.

Pour les tronçons passant sur des voiries existantes, l'aménagement se fait par des recommandations données au cas par cas par Bruxelles Environnement mais doit tendre vers les deux objectifs suivants : avoir le plus possible la piste cyclable sur un site propre et végétaliser la voirie.

Dans le cas où la voirie est trop étroite pour permettre aux voitures et aux usagers doux de se croiser et l'élargissement nuirait au côté paysager et au caractère de cette voie, des poches de croisement sont aménagées.

Enfin, dans le cas où la voirie est étroite et peu fréquentée par les automobilistes, une transition peut se faire vers une rue cyclable : limite à 30 km/h, toute la largeur est donnée en priorité aux vélos. Il est même possible de changer de revêtement. Lorsque nécessaire, la transition peut aller jusqu'à zone résidentielle, limitée à 20km/h, le piéton y a priorité.

**USAGERS :** Vélos, piétons et véhicules motorisés.

**PROFIL :** Cheminement pour mobilité active, d'une largeur de 3m lorsqu'elle est ajoutée sur site propre. Lorsqu'elle emprunte une voirie existante, la largeur est la maximum possible (max 3m). Dans le cas de la création de bandes de confort sur voirie étroite, la largeur est de 70cm.

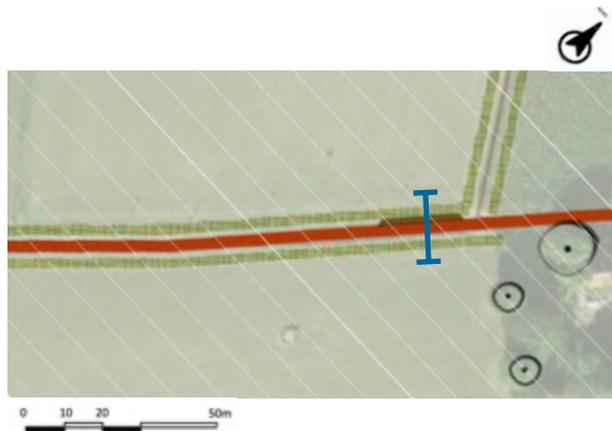
**MATÉRIAUX :** Pour les tronçons ajoutés : graviers de lave mélangé à la terre ou concassé de porphyre pour les espaces plus naturels. Dans les zones plus urbaines, il s'agira, béton teinté.

**DURABILITÉ :** La fondation peut utiliser les revêtements concassés des éléments de voiries transformées.

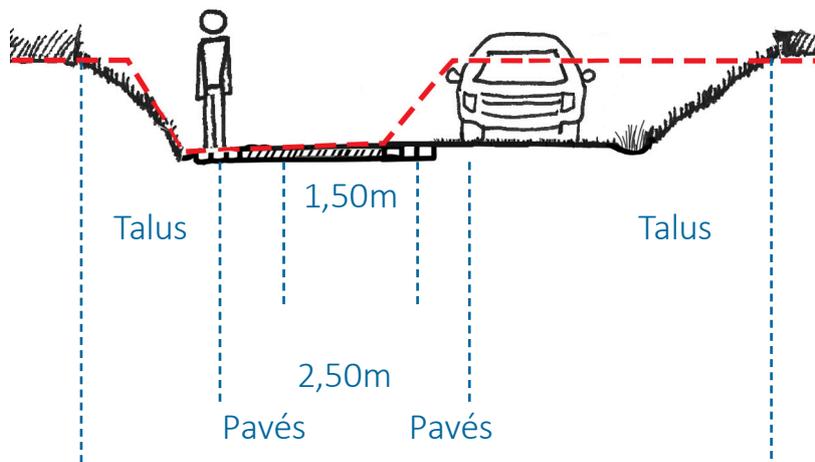
La signalétique est minimisée, les revêtements sont perméables au maximum, les voiries sont végétalisées



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Promenade verte» au sein du PON (JNC)



Poche de croisement permettant aux voitures de dépasser les vélos.

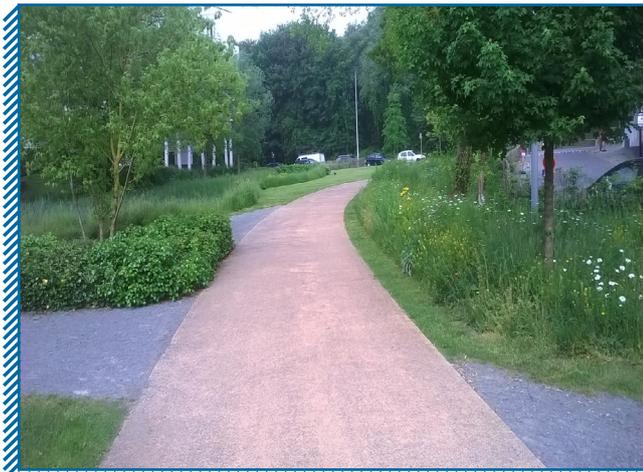




Promenade Verte : Mélange de gravier de lave et de terre Nestor Martin



Promenade Verte : Route en pavés et bande de confort en béton rue au Bois



Promenade Verte : Béton teinté désactivé sur la rue du Bourdon



Promenade Verte : Mélange de gravier de lave et terre, Vieux poirier



Promenade Verte : Concassé de Porphyre sur le boulevard Roi Baudouin



Promenade Verte : Concassé de Porphyre sur le Vogelzang

# TYPOLOGIE «VOIES À PRIORITÉ PIÉTONNE»

## BOUCLE LOCALE VERTE

*Les Boucles Locales Vertes font partie intégrante des «Boucles Locales» telles que définies par la commune d'Anderlecht. Il s'agit, à l'instar de la Promenade Verte, de cheminements donnant la belle aux modes doux, bien qu'empruntant la plupart du temps des voiries carrossables.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES:

Si la Promenade Verte est gérée par Bruxelles Environnement, les Boucles Locales Vertes proposent un maillage plus fin de mobilité active géré par la Commune.

Contrairement à la Promenade Verte qui doit pouvoir accueillir un flux important de mobilité active et donc un aménagement en conséquence, les Boucles Locales Vertes s'adressent à un public plus restreint. L'aménagement consistera à les faire découvrir par le biais d'une signalétique, sans pour autant engendrer des largeurs de voiries. L'idée est avant tout de conserver leur caractère paysager qui caractérisent la promenade proposée. Ce caractère paysager est valorisé au travers de différentes plantations (cfr. fiches Bandes Végétales Hautes et Basses).

La signalétique des Boucles Locales Vertes présente l'alternative de la boucle et le nombre de km qu'elle représente.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Contrairement aux voiries étroites ou passe la promenade verte, les boucles vertes au flux nettement moins important et certainement plus piéonnier ne contiendront pas de poches de croisement.

**USAGERS :** Voiries partagées entre véhicules motorisés et mobilité active, ces derniers voulant découvrir les alternatives que propose le circuit de la promenade verte.

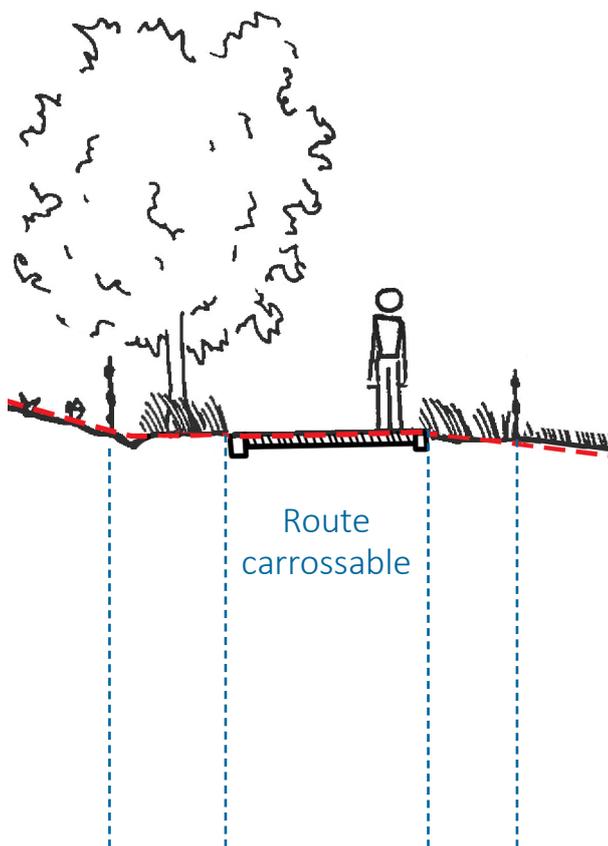
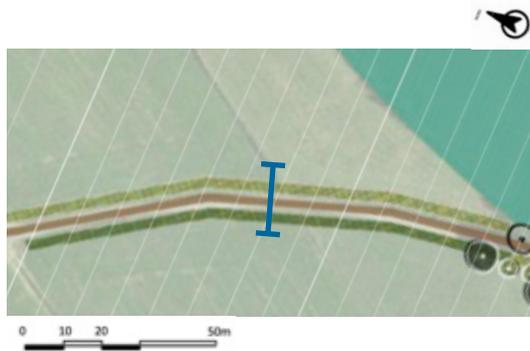
**PROFIL :** Cheminement pour mobilité active, dont le profil correspond aux voiries existantes.

**MATÉRIAUX :** Utilise les voiries existantes et donc leurs revêtements associés.

**DURABILITÉ :** Les travaux consistent à mettre en valeur certaines voies existantes par une signalétique adaptée ainsi que des plantations participant à la connectivité écologique du paysage (cfr. fiches Bandes Végétales Hautes et Basse).



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Boucles vertes» au sein du PON (JNC)





Différentes «Boucles vertes» existantes dans le paysage du Pajottenland

# TYPOLOGIE «VOIES À PRIORITÉ PIÉTONNE»

## CHEMIN CHAMPÊTRE

*Les Chemins Champêtres complètent le maillage commencé par la promenade verte et poursuivie par les Boucles Locales Vertes. Ils traversent le paysage du Pajottenland en passant au milieu des parcelles agricoles et des pâturages.*

### RECOMMANDATIONS :

Le chemin champêtre a une largeur de 2 m maximum. Il permet de traverser les parcelles agricoles pour rejoindre le réseau de promenade, de créer des raccourcis et de multiplier les possibilités dans le maillage de la Promenade Verte et de ses Boucles Locales Vertes.

Son revêtement respecte la situation existante tout en essayant d'ajouter une homogénéité et un caractère à ces raccourcis. Ainsi, le revêtement reste dans une teinte de gris : il peut s'agir de gravier ou de pavés par exemple.

L'aménagement de ses Chemins Champêtres travaille également son impact paysager par la mise en place de Bandes Végétales Hautes et Basses (cfr. fiches Bandes Végétales Hautes et Basses).

**USAGERS :** Piétons et véhicules agricoles

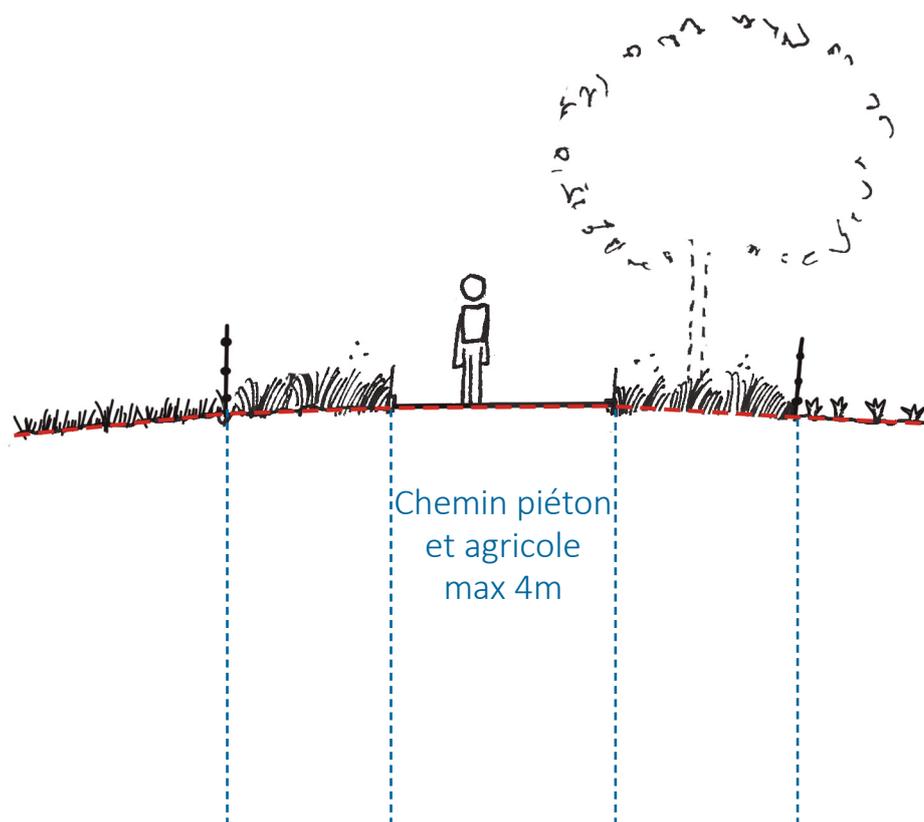
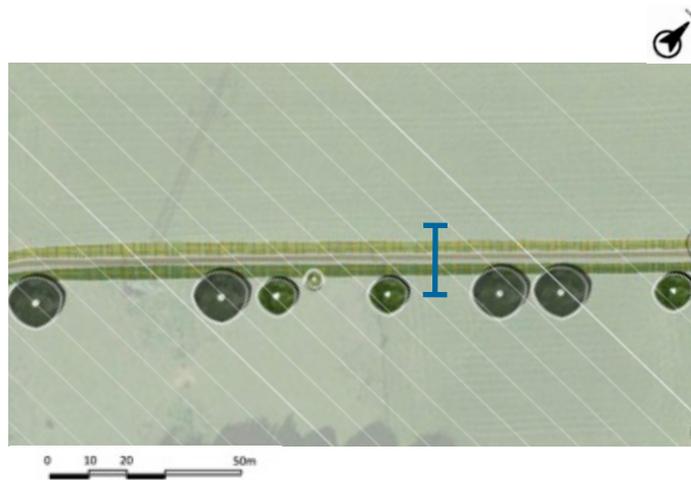
**PROFIL :** Maximum 4m de large.

**MATÉRIAUX :** Revêtement de type «gris» en gravier ou pavés.

**DURABILITÉ :** Le choix du gravier permet de garder une perméabilité le long du parcours et de gérer les eaux pluviales sur le site même. De plus, les fondations pourront être recyclées des revêtements concassés.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Chemins buissonniers» au sein du PON (JNC)





Chemins buissonniers existants dans le paysage du Pajottenland

# TYPLOGIE « VOIES À PRIORITÉ PIÉTONNE »

## CHEMIN DE TRAVERSE

*Le Chemin de Traverse est un trait d'union entre ville et nature, visant à renforcer l'identité du Parc de Neerpede en tant que porte d'entrée de Bruxelles vers le Pajottenland. Il traverse d'Est en Ouest le fond de vallée au plus proche de l'eau : il relie les étangs, la roselière et la Pede même. Il propose une version inédite dans le cheminement et la contemplation du paysage. Il relie le Parc des étangs, le parc de la Pede, et le «côté nature» du paysage du Pajottenland.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Le Chemin de Traverse sur-élevé de 0,25m par rapport au niveau naturel et se compose de **tronçons rectilignes** zigzaguent légèrement dans le paysage. D'une largeur de 1,50m le chemin traverse incite à un **déplacement rapide**.

L'éclairage est pensé pour mettre en évidence la trame noire au sein du fond de vallée. Pour cette raison, le Chemin de Traverse est considéré comme un chemin emprunté de jour. Il n'est donc pas éclairé.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Le Chemin de Traverse peut se poursuivre sur la continuité de la Pede. Cependant, il est important de ne pas déranger/abimer le milieu existant. Pour cela, le Chemin de Traverse se marquera uniquement pas des **interventions ponctuelles** là ou d'autres aménagements sont déjà prévus. Ces aménagement ponctuels seront sur mesure en fonction de l'endroit dans lequel il s'inscrit. A certains espaces, le Chemin de Traverse peut avoir une fonction ludique (cfr. fiche Espace Pédagogique) en prenant la forme d'un observatoire par exemple (Pas de lieu de repos pour éviter nuisance et dépôt).

**USAGERS :** Piétons (promeneurs).

**PROFIL :** Chemin pleine terre : 1,5m de largeur surélevé de 25 cm,  
  
Chemin sur eau : 1,5m de largeur.

**MATÉRIAUX :** Traversant les espaces de pleine terre autant que les étangs, son revêtement varie en fonction.

Sur la pleine terre, le chemin est marqué par du gravier maintenu par des bordures en acier.

Lorsque le chemin traverse l'eau, il est matérialisé par un platelage de bois sur pilotis bordé de lisses en bois.

**DURABILITÉ :** Pour le chemin sur eau sur pilotis, le bois peut être récupéré des arbres sélectionnés notamment ceux sur la butte.

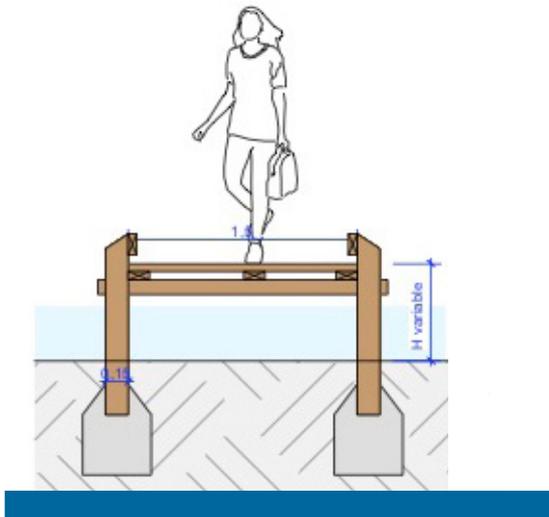
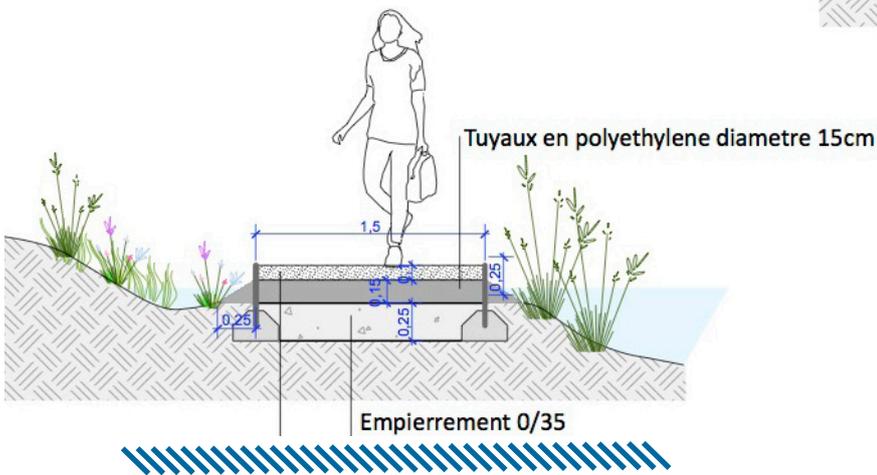
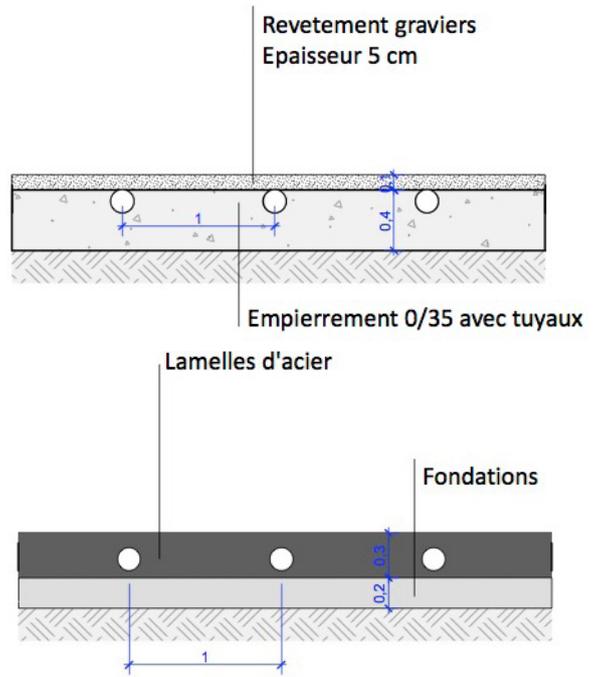
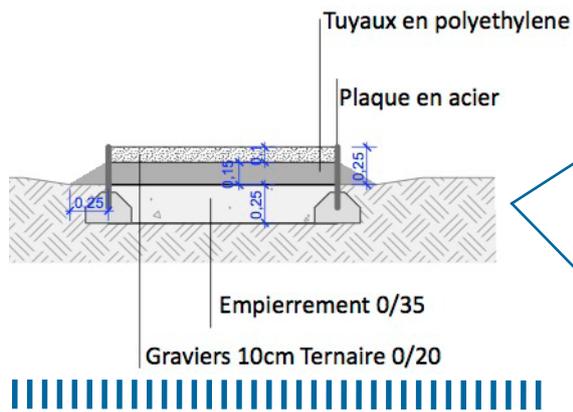
Afin de ne pas créer une barrière écologique, en fonction du milieu traversé, le chemin est soit surélevé et traversé de pertuis, soit suélevé sur pilotis afin de permettre le passage de petits animaux (batraciens...).

Ce chemin étant au plus proche des milieux humides, il n'est pas éclairé de jour comme de nuit.

Enfin, si ce chemin se poursuit sur la Pede, les aménagements seront uniquement ponctuel.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Chemin de traverse» au sein du PON (JNC)



PAYSAGE PARCOURS •





Espace propice à l'installation du chemin de traverse le long du Parc de la Pede



Espace propice à l'installation du chemin de traverse le long du Parc de la Pede



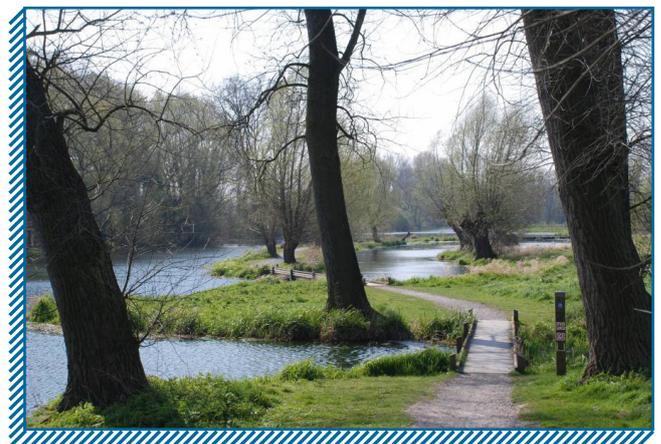
Espace propice à l'installation du chemin de traverse le long du Parc des étangs



Espace propice à l'installation du chemin de traverse le long du Parc des étangs



Parc de la Deûle, France



Parc de la Deûle, France

# TYPOLOGIE « VOIES À PRIORITÉ PIÉTONNE »

## CHEMIN BUCOLIQUE

*Le Chemin Bucolique est à l'instar du Chemin de Traverse une autre manière d'interpréter la connexion est-ouest entre ville et nature. Alors que le Chemin de Traverse propose un cheminement qui franchit les différents milieux traversés en limitant son empreinte, le Chemin Bucolique est davantage intégré au paysage existant, empruntant le plus souvent possible le tracé des chemins existants tout en apportant une continuité. Il offre un parcours de confort, plus sinueux, invitant ainsi à la flânerie et à la lenteur.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Le Chemin Bucolique a une largeur de 2,50 m. Il a d'avantage un rôle de déambulation, de promenade comparé au Chemin de Traverse plus directif.

Son revêtement est en ternaire. Il est possible de mettre ou non une bordure. Sans cette dernière, les limites seront moins franche et la pelouse s'insérera dans le chemin de manière spontanée. Cela appui le caractère bucolique du chemin.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

L'éclairage est pensé pour mettre en évidence la trame noire au sein du fond de vallée. Pour cela, le chemin bucolique est la seule connexion est-ouest éclairée.

De plus, une transition de concentration d'éclairage existe entre le Parc des étangs (plus urbain) avec une distance de 15m entre les bornes d'éclairage.

Au sein du Parc de la Pede, la distance est de 20m, jusqu'à ne plus être éclairé du tout sur le suite plus naturelle du Pajottenland.

**USAGERS :** Piétons

**PROFIL :** 2,5m de large, en ternaire.

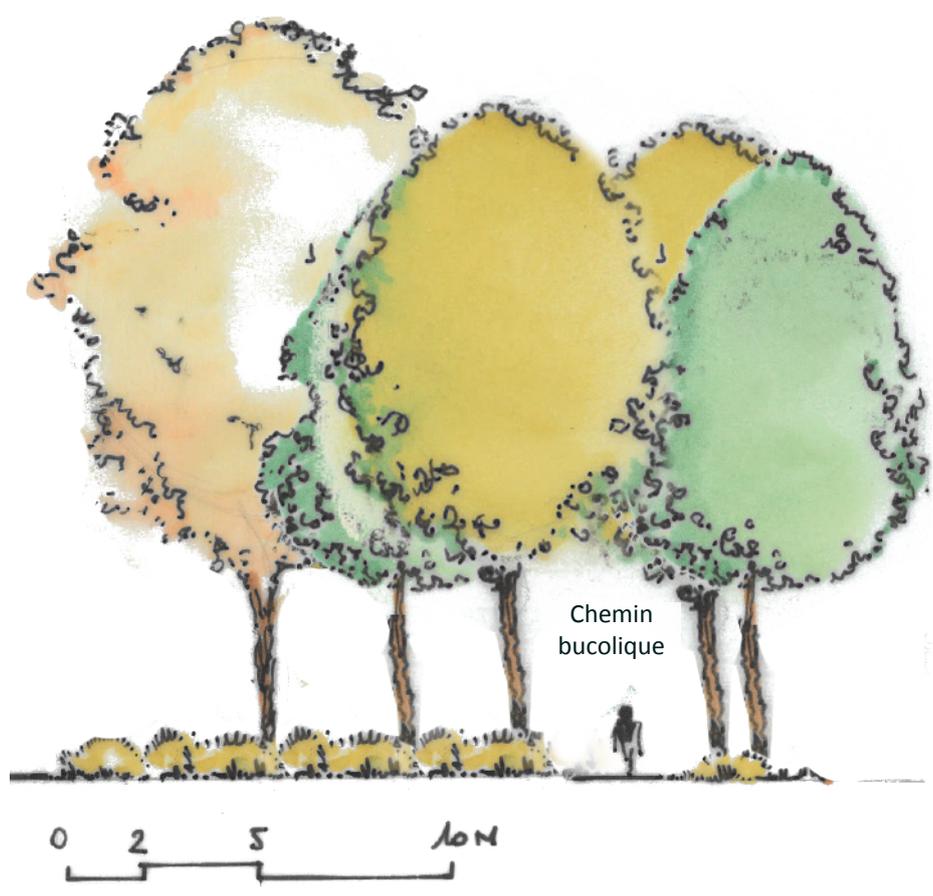
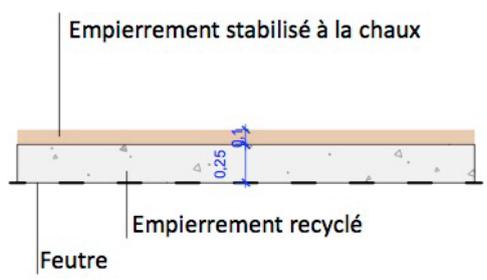
**MATÉRIAUX :** Revêtement gravier ternaire. Les bordures sont possibles de part et d'autre du revêtement.

**DURABILITÉ :** Pour les chemins ajoutés, la fondation peut être recyclée de revêtements concassés. Pour les tronçons transformés, un maximum de la structure du cheminement est conservée. Enfin, le choix de ce revêtement permet une perméabilité des eaux pluviales.

L'éclairage de ce chemin l'éclairage se fait de moins en moins intense en fur et à mesure qu'on s'éloigne du côté urbain pour entrer dans le Pajottenland et la biodiversité qui l'accompagne.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Chemin bucolique» au sein du PON (JNC)





Parc de la Deûle, France



Parc de la Deûle, France



# PAYSAGE VÉCU

2

## Paysage vécu



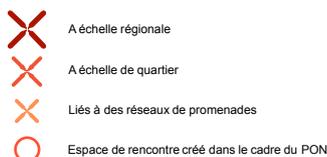
Carte reprenant les éléments du paysage vécu de la charte paysagère(JNC)



## LÉGENDE



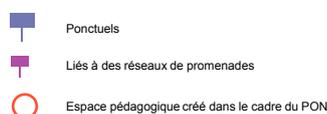
### Espaces de rencontre



### Espaces ludiques



### Espaces pédagogiques



### Agriculture



*Le Paysage vécu reprend les espaces apportant des fonctions particulières à l'Homme au sein du paysage. Ils sont organisés en quatre typologies différentes :*

*- Des espaces de rencontre, situés sur des pôles de croisements de mobilité ou lieux de rendez-vous de proches de zones d'habitations. Ils permettront le créer un sentiment de cohésion, d'appartenance à un quartier,*

*- Des espaces ludiques, ici les espaces de jeux et de sports destinés à différentes tranches d'âges et avec des influences plus ou moins larges. Ils seront les espaces récréatifs destinés aux habitants de quartier tout en attirant un public beaucoup plus large.*

*- Des espaces pédagogiques, créés pour mettre en relation les promeneurs aux espaces naturels présents. Il s'agit encore d'un autre moyen de lier l'urbain et la nature en lui apportant des clefs pour comprendre pourquoi une zone est interdite d'accès, le sensibiliser, et attiser sa curiosité.*

*- Des espaces d'agriculture urbaine, liant l'urbain à la nature productive dans un but durable.*

# ESPACE DE RENCONTRE

*Les espaces de rencontres sont des espaces créés sur des nœuds de mobilité (croisement de transports en commun, points de stationnement villo...), des rendez-vous de quartiers proches de zones d'habitation, ou encore des espaces parsemés le long de réseaux de promenade primaires et secondaires.*

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les recommandations de ces espaces de rencontre sont, dans un premier temps, de minimiser les revêtements imperméables. Le premier moyen est d'aménager les lieux de rencontre sur des espaces déjà imperméabilisés. Le deuxième moyen est de favoriser des revêtements perméables sur les espaces publics «ajoutés». Ils sont situés au cœur des quartiers ou dans des lieux traversés

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Les différentes typologies se présentent autour des utilisations de ces espaces :

Les **espaces régionaux** ont une influence à une large échelle. Une place à influence régionale possède un caractère particulier que l'on trouve juste à cet endroit. Son attractivité doit être certaine pour mettre en place cet aménagement. La situation actuelle doit avoir un potentiel existant majeur pour la mise en place de cette place d'envergure régionale. Ils sont aménagés pour attirer des personnes venant de loin

A l'inverse, certains espaces de rencontre ont une échelle plus locale voire **de quartier**. Cette placette doit avoir un couvert végétal permettant de l'ombre et une mise en place d'assises. L'aménagement devra aussi avoir une espace suffisant pour

permettre à des interventions de se mettre en place. Un apport électrique devra être envisagé. Ces placettes seront destinées à la mobilité active.

Enfin, d'autres espaces sont **liés à des parcours** et réseaux de promenade. Ces espaces sont établis aux endroits où des réseaux de promenade croisent des lieux permettant la rencontre: espace d'habitation, lieux d'influence récréative... propices à l'afflux de personnes et au croisement de différents types de mobilité (mobilité active, transports en commun, véhicules motorisés...). Le cheminement PMR doit être impérativement pensé. Le mobilier présent peut être composé d'assises hautes et basses, permettant de se reposer au cours de la promenade, de rencontrer des personnes parcourant la même promenade.

**USAGERS :** Visiteurs ponctuels, habitués, ou habitants du quartier voisin, véhicules uniquement particuliers (camions de marchés...)

## COMPOSITION

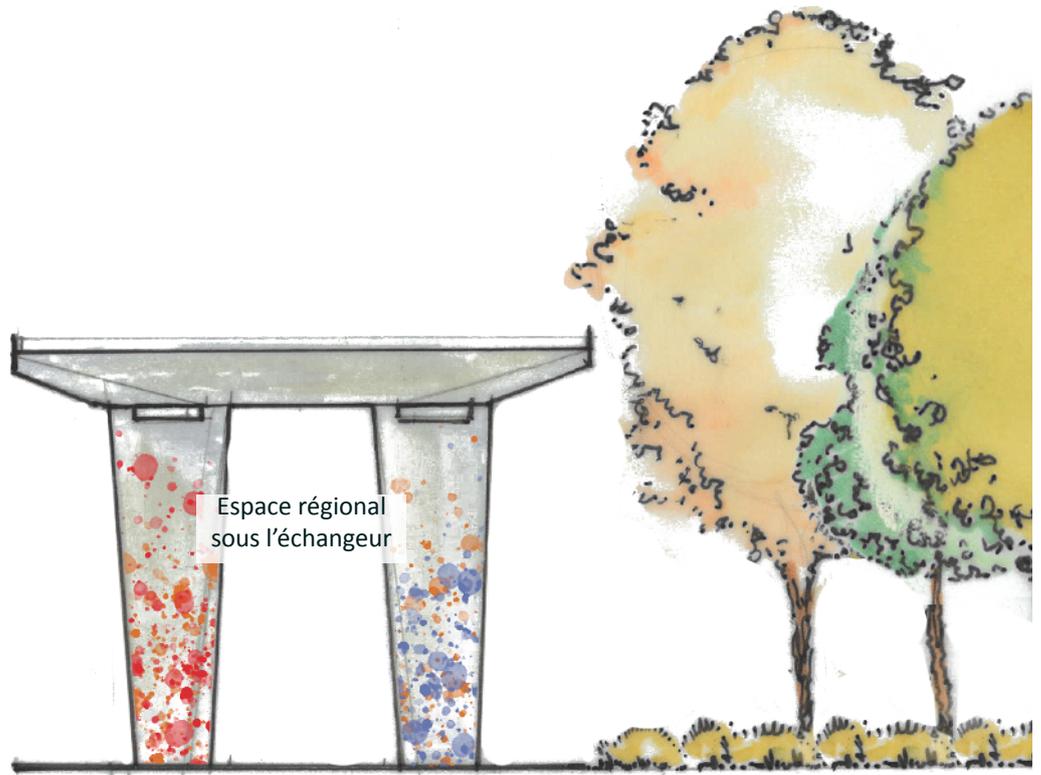
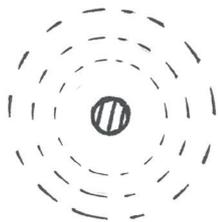
**SPATIALE :** Les espaces de rencontre ont une large superficie permettant d'accueillir ponctuellement un large nombre de personnes. Ils sont situés à des endroits stratégiques qui permettent la rencontre: quartiers, nœuds de mobilité...

**MATÉRIALITÉ :** Les revêtements ajoutés sont perméables au maximum. Le vocabulaire naturel, par exemple la pierre naturelle, le mobilier en bois, sont valorisés.

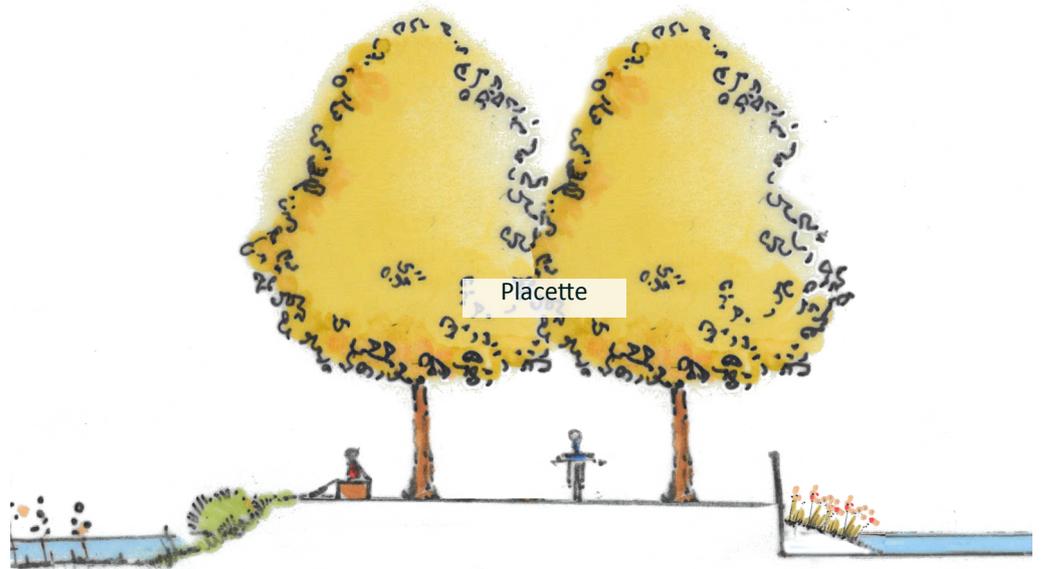
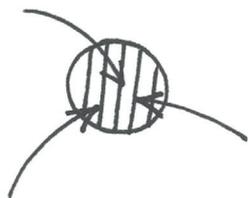
**DURABILITÉ :** Face aux nouvelles mobilités, ces espaces risquent de muter.



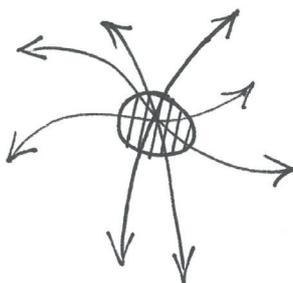
Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Espace de rencontre» au sein du PON (JNC)



Espace régional sous l'échangeur



Placette





Parc ibirapuera, Sao Polo



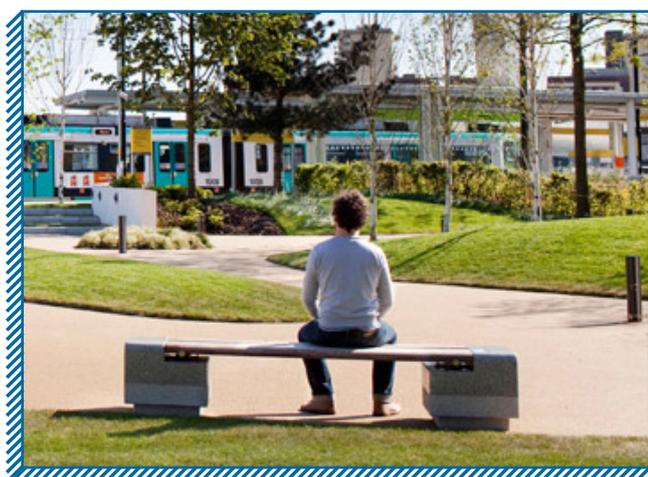
Parc ibirapuera, Sao Polo



Place du marché, Strasbourg



Place Sainte-Catherine, Paris



Exemple de placette, Manchester, Royaume-uni.



Parc du Vogelzang, Anderlecht

# ESPACES LUDIQUES

*Bruxelles Environnement gère environ 60 zones de jeux et de sports. Une réflexion plus large est menée pour penser à leur redonner une place, les restaurer, voir les remplacer. Ici, les espaces de jeux et de sports dits «ludiques» sont inscrits pour créer des dynamiques communes et engendrer un pôle. Ces espaces ludiques ont donc des influences à échelles plus ou moins larges, en fonction de leur position, de leur proximité avec des zones d'accès ou d'habitats, de leur position avec les autres espaces ludiques.*

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les recommandations générales présentent des espaces de jeux étroitement liés au paysage : à l'eau, au relief, ou encore aux cheminements et aux points d'influence. Leurs revêtements, mobiliers ou clôtures sont fait à partir d'éléments naturels comme du bois imputrescibles ou des matériaux recyclés.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Plusieurs catégories d'espaces seront présents. :

Des **espaces sportifs** complètent ce maillage jeux avec des fonctions différentes comme la pétanque (déjà présente), le ping-pong, le basket...

Des **jeux d'enfants** qui permettent de stimuler la curiosité des enfants, leur sens de l'équilibre ainsi que leur esprit d'initiative et d'inventivité. Les espaces de jeux sont différenciés par tranche d'âge, mais leurs proximités entre les uns et les autres permet une vigilance facile par les parents.

Des **jeux nautiques** utilisent les étangs existants. Les fonctions ajoutées demandent plus ou moins d'aménagements pour subvenir aux besoins : baignade, modélisme... Un espace pour approcher l'eau doit être lié à ces espaces. en bois est lié à cet espace. De la même manière, le bassin à l'Ouest du Ring est propice à la mise en place d'une activité de modélisme. Afin de mettre en place ces activité, des études supplémentaires sur la qualité de l'eau doivent être menées. De plus, dans le cas de la baignade, un système de traitement régulier de l'eau doit être mis en place, comme une phyto-épuration.

Des **jeux de la pente** sont des installations prévues qui suivent le relief : tobogans, forêt de colonnes, mur de grimpe... Un entretien (taille, sélection de plantes sans épines...) doit être réalisé sur la végétation autour de ces jeux pour éviter des blessures.

**USAGERS :** Enfants de différentes tranches d'âges, groupes, familles, passionnés...

## COMPOSITION

**SPATIALE :** Ces espaces sont associés à des éléments déjà présents et structurant : relief, échangeur du ring, étang...

**MATÉRIALITÉ :** Le vocabulaire naturel, par exemple le bois, sera valorisé temps pour le revêtement de sol (estrades, copeaux) que pour les mobiliers de jeux.

**DURABILITÉ :** Les végétaux sont conservés et renforcés malgré la mise en place de zone de jeux. Les revêtement utilisés son perméables au maximum.



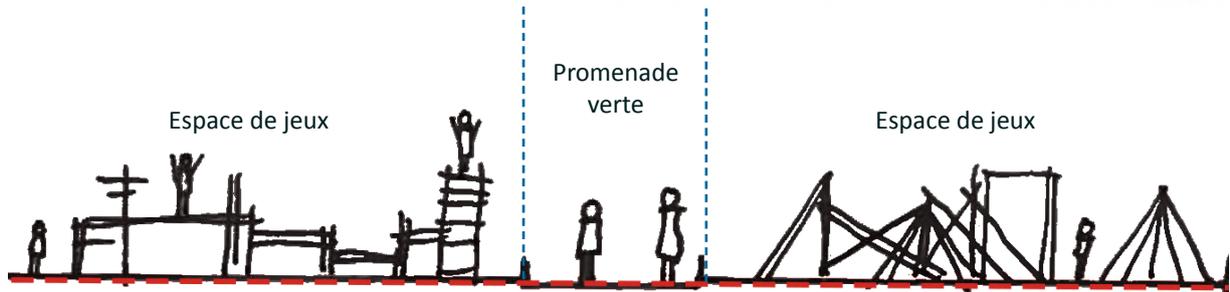
Espaces ludiques

-  Espaces sportifs
-  Jeux d'enfants
-  Jeux nautiques
-  Jeux de la pente
-  Espace ludique créé dans le cadre du PON

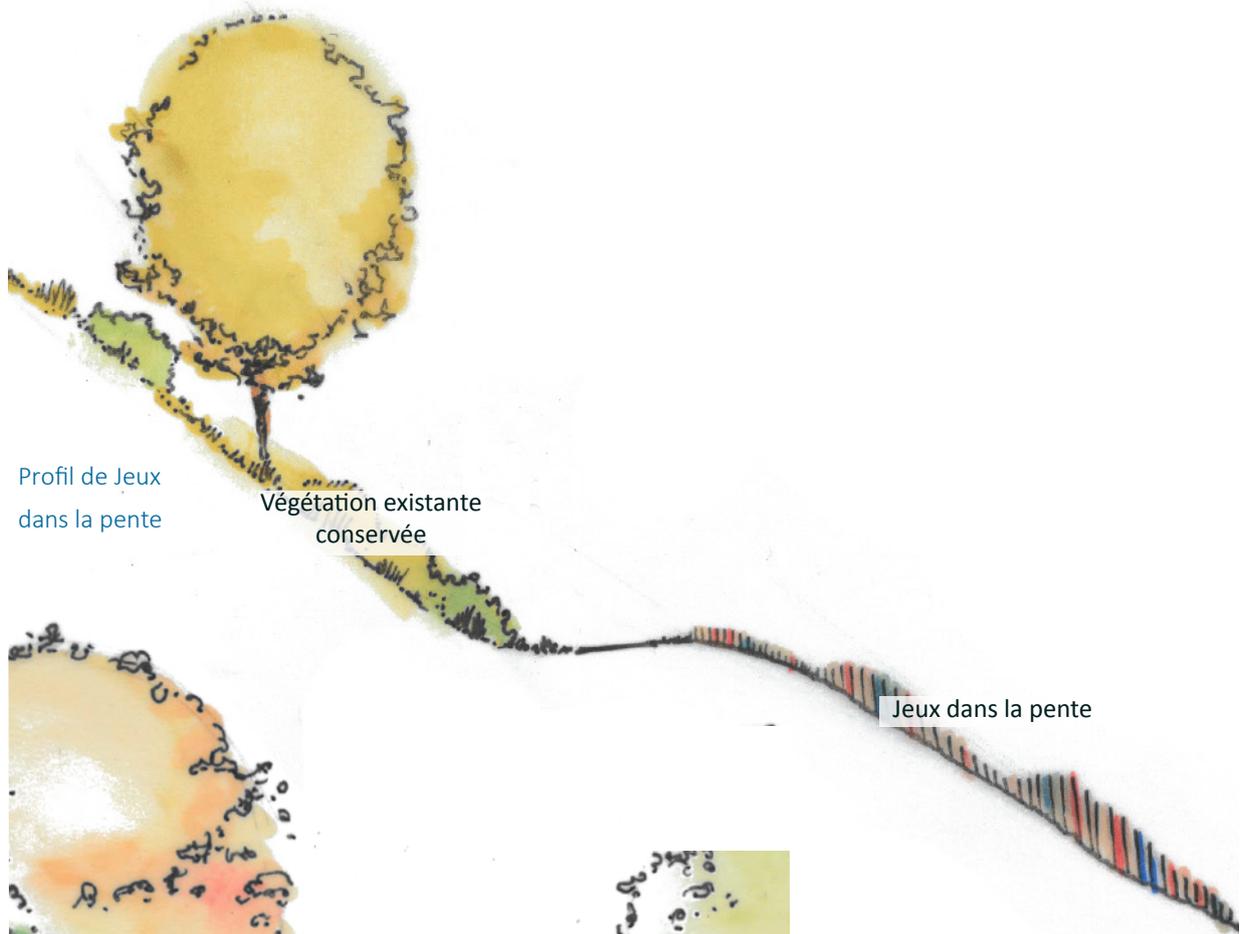
Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Espaces ludiques» au sein du PON (JNC)



Profil de Jeux nautiques



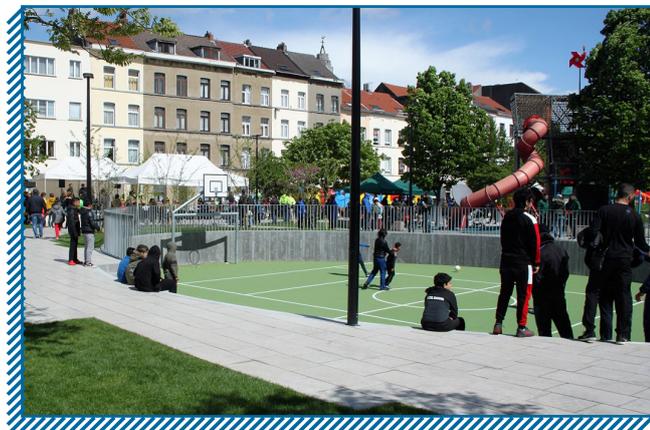
Profil de Jeux d'enfants



Profil de Jeux dans la pente



Profil de terrain de pétanque



Espaces sportifs : Parc de Bonnevie, Belgique



Espaces sportifs : Terrain de pétanque du bois de Reveuge, France



Jeux d'enfants : Laasby sea Park, LABLAND architects, Danemark



Jeux d'enfants : Laasby sea Park, LABLAND architects, Danemark



Jeux dans la pente : Be-mine, Omgeving, Beringen



Jeux dans la pente : Showa Kinen Park, Tokyo

# ESPACES PÉDAGOGIQUES

*Une volonté du PON est de rendre Neerpede visible, visitable, comme lieu de promenade et d'appréciation. Le PON a effectivement la particularité d'être parsemé de zones à forts intérêts biologiques. Pour mettre en relation les promeneurs aux espaces naturels présents, des fiches didactiques permettront de les sensibiliser et de les informer sur ces zones d'intérêt.*

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les panneaux didactiques présents sur le Parc des étangs sont en mauvais état. Ils seront démontés et évacués.

Les espaces marqués par un écosystème intéressant et/ou pouvant apporter une connaissance sur un sujet différent pourront être mis en valeur par un panneau didactique. Ces panneaux seront placés avec un caractère homologue commun (Bruxelles Environnement) pour suivre une cohérence.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Deux catégories d'espaces seront présentes :

La première typologie définit les panneaux didactiques présents **le long de parcours** tels que la Promenade Verte (cfr. fiche technique Promenade Verte), les Boucles Communales Vertes (cfr. Boucle Communale Verte) ou encore le Chemin de Traverse (cfr. Chemin de Traverse). Ces panneaux suivront le promeneur dans son parcours comme des points de lecture et de documentation.

Ils seront placés parallèlement au sens de la marche aux endroits où un écosystème particulier se présente : Berge renaturalisée, boisement particulier, habitat particulier pour la faune, gestion différenciée...

D'autres espaces pédagogiques seront répartis de manière plus **ponctuelle** au sein du périmètre du PON. Ils sont envisagés dans des espaces de haute valeur biologique, ou des espaces protégés, ou encore sur des jardins pédagogiques comme celui de la Maison Verte et Bleue. Ces points pédagogiques seront aménagés au cas par cas, permettant d'approcher l'espace à observer sans déranger la mise en place du milieu présent. Par exemple, certains peuvent être un observatoire, d'autres simplement accompagnés d'une lunette, ou encore d'un ponton approchant l'eau...

**USAGERS :** Promeneurs, passionnés et curieux...

## COMPOSITION

**SPATIALE :** Les espaces pédagogiques sont discrets dans le milieu dans lequel ils s'intègrent, d'une petite superficie, «filtrant» des petits groupes et 2/3 personnes.

**MATÉRIALITÉ :** Il est important de suivre les recommandations de balisage données par Bruxelles Environnement pour avoir une homogénéité du réseau.

**DURABILITÉ :** Ces espaces pédagogiques s'intègrent dans un milieu qui est protégé au maximum de cette installation et de l'activité qui en découlera.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Espace pédagogique» au sein du PON (JNC)



Panneaux didactiques actuellement présents sur les parcs de la Pede et des étangs.



Panneaux didactiques actuellement présents sur les parcs de la Pede et des étangs.

Les usagers pour lesquels ces promenades sont aménagées :



Itinéraire aménagé pour les piétons et les cyclistes.



Itinéraire aménagé pour les cyclistes, mais accessible aux piétons.



Itinéraire aménagé pour les piétons. Les cyclistes n'y sont pas admis.

Pictogrammes supplémentaires



Attention, cyclistes ralentir: Pictogramme annonçant au cycliste l'imminence d'un danger et lui demandant de ralentir.



Cyclistes à pied sur une certaine distance: Certains passages de la promenade verte ne permettent pas au cycliste de rester sur son vélo. Il s'agit généralement de passages en voirie à sens unique NON limités ou de passages sur le trottoir.

Un mobilier mis en place est destiné à accompagner le promeneur dans sa découverte de la Promenade Verte et du réseau des promenades bruxelloises

- Les panneaux d'information: Ils proposent une carte générale et une carte détaillée de la Région bruxelloise, mais également un texte dont le thème est fonction de l'implantation du mobilier.
- Les balises directionnelles: Elles servent à indiquer la direction à prendre pour rejoindre les parcs, monuments et sites ou noeuds de transports publics se trouvant à proximité.
- Les potelets de Jalonnement: Ils assurent le jalonnement des promenades par confirmation ou rappel de la direction à emprunter.
- Le balisage sur les Itinéraires Cyclables Régionaux: Ils assurent le jalonnement des promenades en utilisant des supports de balisage déjà utilisé pour les Itinéraires Cyclables Régionaux.

Règlement de balisage préconisé par Bruxelles Environnement



Exemple de panneaux didactiques



Espace pédagogique ponctuel : La Bottière-chênaie - Agence Bruel-Delmar



Exemple de panneaux didactiques



Espace pédagogique ponctuel : Minghu Wetland Park, Turenscape



Exemple de panneaux didactiques



Espace pédagogique ponctuel : Observatoire de l'Étang du grand Coulon

# AGRICULTURE URBAINE

*Les éléments productifs (culture, pâtures...) se retrouvent en danger face la pression foncière. Une réponse est d'apporter une plus-value à cet apport productif : une vocation sociale. En d'autres termes, les espaces productifs doivent d'avantage participer au vécu d'un citadin venant visiter Neerpede. La dynamique actuelle autour de l'agronomie permet un renouveau de certaines pratiques ancestrales présentes au XVIIIe siècle quasi disparues : le circuit court, le respect des saisons, le respect du sol...*

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

La manière dont ces paysages productifs s'inscrivent visuellement va impacter le regard des visiteurs en apportant une unité le long de leurs promenades. Les parcelles de productions peuvent être séparées de haies bocagères. Les clôtures, en bois imputrescible, peuvent être unifiées pour les pâtures, ainsi que les différents mobiliers comme les mangeoires ou les abris à animaux.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

L'agriculture urbaine peut également être mise en place sous diverses formes :

Le **verger** peut aujourd'hui s'établir et se gérer de manière plus ou moins participative. Un partenariat est possible avec le centre d'écologie urbaine (par exemple près du Parc de Neerpede, voir chap.4). Les espèces recommandées sont des fruitiers tels que pommiers (Malus), poiriers (Pyrus), et cerisiers (Prunus), mûriers (morus)...

Le **maraîchage professionnel** peut également être développé à différents endroits, comme à l'Ouest du parc du Broekbeek (chap.3) ou près de la ferme du Chaudron (chap.6). Dans ce cadre, les agriculteurs travaillent en partenariat avec BBP et de manière respectueuse de l'environnement.

Une autre façon d'apporter l'agriculture urbaine est par le biais de **potagers familiaux**. Comme évoqué dans le chapitre 1, retrouver ce rapport à la production marquant l'histoire de Neerpede est intéressant, renforçant le maillage des jardins privés et renouant les habitants avec la terre productive et source de vie. Des petits cabanons en bois permettront d'entreposer les outils. Leur design sera choisi par la commune pour permettre une unité générale. Ils seront certainement doubles, limitant ainsi l'impact bâti sur les espaces cultivés.

Un **système d'éco-pâturage** peut être pertinent à Neerpede, intéressant au niveau social et environnemental. Par exemple, une pâture d'éco-pâturage peut être présente sur le Broekbeek. Ce lieu sera un des points fixes, pour les animaux et le berger, entre chaque transhumance. En accord avec les communes, le berger et son troupeau pourront suivre un parcours de transhumance pour entretenir un certain type de franges végétales, des terrains et prairies disponibles dont les superficies dépendront de la taille du troupeau.

**USAGERS :** Professionnels de l'agriculture et habitants de quartiers voisins.

## COMPOSITION

**SPATIALE :** Superficies de moyennes à larges permettant un rendement productif.

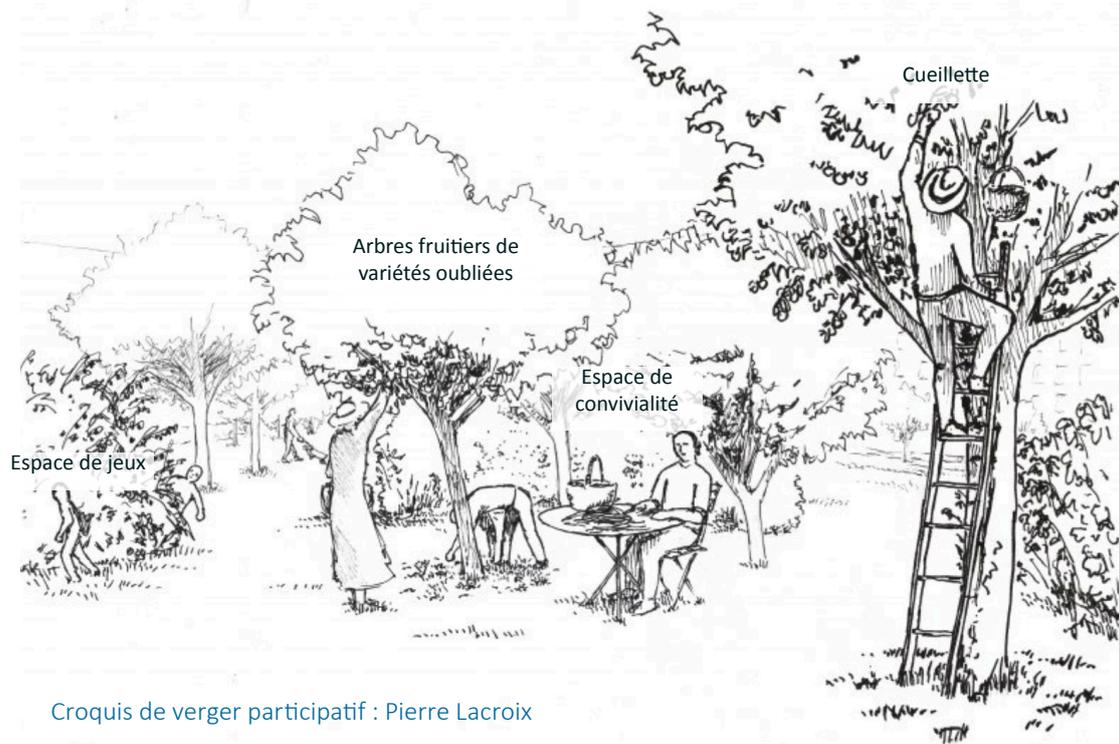
**MATÉRIALITÉ :** Les constructions (rangements outils, clôtures, abris pour les moutons...) sont matériaux naturels. Ils peuvent également prendre la forme de petites serres pour permettre à des techniques de multiplications de s'établir.

## DURABILITÉ :

Mise en valeur du circuit court, respect des saisons, respect du sol... Impact majeur sur la pollinisation, source de fruits pour les oiseaux, patrimoine génétique.



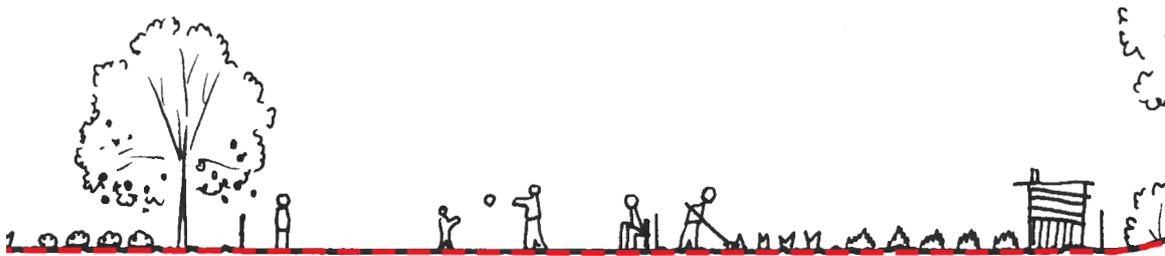
Carte situant schématiquement les éléments de typologie «Agriculture urbaine» au sein du PON (JNC)



Croquis de verger participatif : Pierre Lacroix



Profil de potagers maraîchers professionnels



Profil de potagers familiaux



Profil d'espace de relais éco-pâturage



Verger : Verger urbain d'Italie, Bruxelles



Maraîchage professionnel : Exemple de BuerenBrusselPaysans



Potagers familiaux : Potagers familiaux avec cabanons doubles, James Ensor, à Anderlecht.



Eco-pâturage : Exemple à Bruxelles



# PAYSAGE AU FIL DE L'EAU

# 3

## Paysage au fil de l'eau



Carte reprenant les éléments du paysage au fil de l'eau de la charte paysagère(JNC)



## LÉGENDE

	Cours d'eau
	Cours d'eau enterrés
	Plan d'eau
	Renaturation des berges de cours d'eau
Valorisation des affluents de la Pede	
	Mise en valeur du lit majeur
	Remise de cours d'eau à ciel ouvert
Renaturation des berges des étangs et création d'îles	
	Renaturation des berges des étangs
	Création d'îles
	Section travaillée dans le cadre du PON

*Les typologies liées au paysage au fil de l'eau sont les différents aménagements apportés sur les étangs et sur les cours d'eau:*

*Renaturation des berges, le travail est ici de redonner vie aux cours d'eau. Une nouvelles biomasse se met en place.*

*La valorisation des affluents de la Pede est un point essentiel car ces petits cours d'eau sont souvent oublié de notre paysage. Cependant, ils ont un grand rôle de corridors écologique.*

*L'élargissements ponctuels des cours d'eau permet de retenir l'eau en amont de diminuer la quantité en aval. Cela permet de diminuer les inondations ou encore la pression effectuée sur les ouvrages hydroliques.*

*La renaturation des berges des étangs et création d'îles participe aux même travaux que la renaturation des berges, notamment un accueil à la végétation riparienne.*

*Ces aménagements sont des propositions, avant de les réaliser, il est nécessaire d'observer la faisabilité. Des études de niveau d'eau, de débit, de relief.*

*De plus, la préservation des ressources en eau est, de plus en plus, considérée comme un défi environnemental. Le lien avec l'agriculture est réellement important.*

# BERGES DE LA PEDE, DU VOGELZANGBEEK ET DU BROEKBEEK

*La renaturation des berges vise à recréer des continuités écologiques, à élargir la zone riparienne, à limiter le phénomène d'érosion, tout en renforçant la présence de l'eau dans le paysage. Différentes techniques existent pour une valorisation naturelle des berges, consistant au profilage et la plantation de celles-ci. Lorsque les berges de la Pede sont droites et que la place le permet, celles-ci sont travaillées de manière à en adoucir le profil et permettre ainsi une diversité de végétaux de re-coloniser naturellement le lit majeur, voir de participer à sa végétalisation.*

*De plus, le pâturage et l'eau étant à l'origine en étroite liaison, cette liaison aujourd'hui perdue est retrouvée grâce à des aménagements de berges particuliers.*

## RECOMMANDATIONS :

Pour faciliter la renaturation des berges, il est nécessaire dans un premier temps, d'adoucir les berges dès que possible.

**Reprofilage des berges:** Il s'agit de recréer là où la place le permet un profil étagé (lit mineur, lit moyen, lit majeur) Ainsi, plusieurs milieux pourront apparaître. Il est très important de conserver l'axe de cours d'eau.

**Re-végétalisation :** Pour aider au maintien des berges le plus rapidement possible, il est nécessaire dans un premier temps, de planter quelques espèces qui aideront à la fixation des berges. Les enrochements peuvent aussi être placés pour plus de sécurité dans le maintien. Ensuite, la nature recolonisera d'elle-même. Une étude hydro pourrait être un bon moyen de dimensionner les zones de rétention.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES:

Lorsqu'il n'est pas possible d'adoucir les deux berges, (car proche d'une infrastructure et que l'axe du cours d'eau ne doit pas être déplacé) le travail peut être

effectué sur un seul côté. L'avantage, c'est que la berge la plus verticale crée une nouvelle typologie d'habitats intéressante.

Le long du cours d'eau, des **zones de rétention multiples** sont créées par un élargissement ponctuel et plus important du lit majeur. Elles peuvent se remplir, permettant de diminuer la pression sur les cours d'eau en aval et sur toutes les infrastructures associées. Il est important de créer un nombre conséquent de ces poches. En effet, le bétail a souvent tendance à séjourner à proximité du point d'abreuvement. Cela pose alors des problèmes de tassement, de piétinement de la terre à proximité causant un appauvrissement du milieu. En créant plusieurs points d'eau, on peut imaginer une rotation des animaux vers ces espaces.

Les zones de rétention situées le long d'une pâture peuvent être accessibles occasionnellement par le **bétail** pour leur permettre de s'abreuver. Une clôture est nécessaire pour éviter le piétinement du lit mineur.

**PROFIL :** Adoucissement des berges pour accueillir de la végétation.

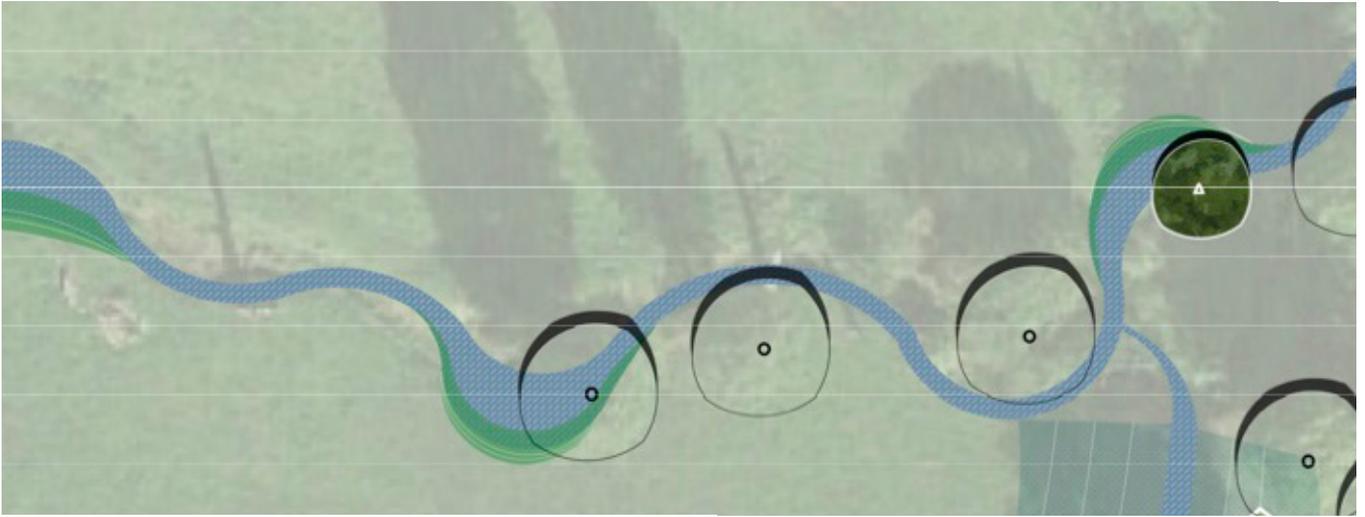
**MATÉRIALITÉ :** Dans un premier temps, il faudra prévoir en pied de talus des enrochements, pour limiter l'érosion, en attendant que l'enracinement de la végétation fasse effet.

## IMPACT

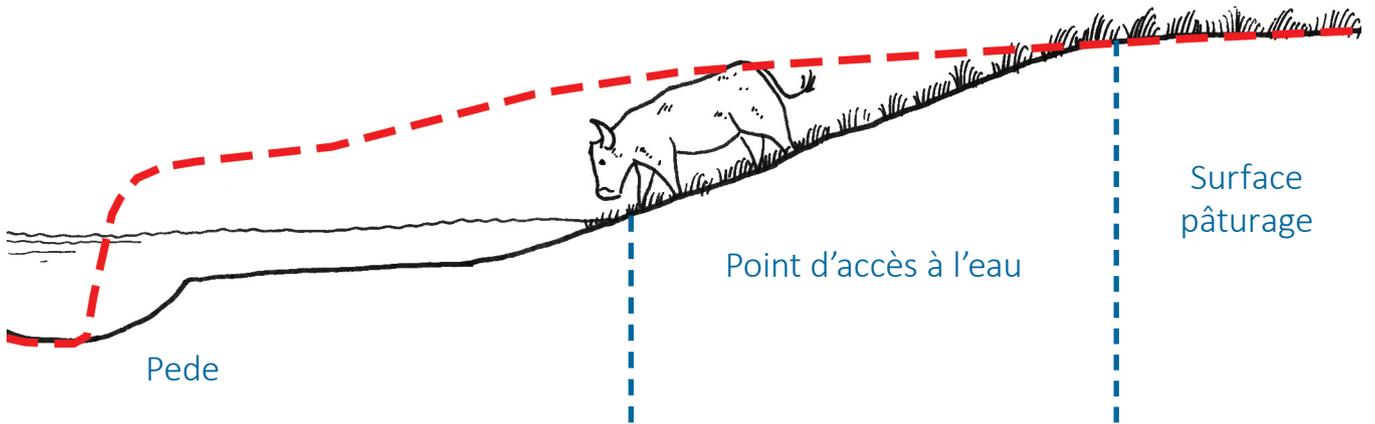
**ÉCOLOGIQUE :** Impact «climat» majeur par la régulation : atténuation de l'érosion, diminution des effets des inondations, irrigation améliorée des sols, diminution de l'augmentation de la température des eaux grâce à l'ombre de la végétation...



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Berges de ruisseaux» au sein du PON (JNC)



PAYSAGE AU FIL DE L'EAU

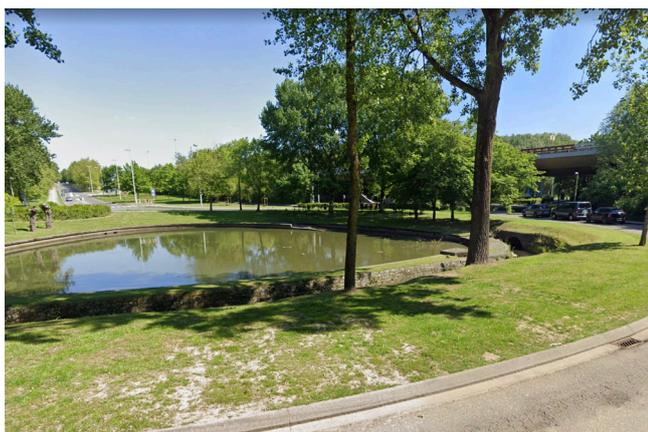




Pede le long du Grand étang sur le Parc des étangs



Pede passant sous le l'échangeur du ring



Pede passant au sud du bassin d'orage



Pede le long des pâturages



Point d'abreuvement aménagé, Evre-Thau-St Denis.

# AFFLUENTS DE LA PEDE

*Le long des affluents de la Pede, là où les cours d'eau traversent des milieux ouverts, nous proposons une gestion différenciée dans la zone du lit majeur ainsi que l'installation ponctuelle de seuils permettent d'augmenter le niveau d'étiage en période de sécheresse.*

## RECOMMANDATIONS :

Les cours d'eau et la végétation associée sont importants dans un paysage. Pour les valoriser, plusieurs méthodes existent: **Mettre en avant le lit majeur du cours d'eau.** Ces zones humides mais rarement inondées offrent un milieu unique dans le paysage. La végétation peut facilement s'y développer. Pour les protéger et les mettre en valeur, la **gestion différenciée** est un bon outils. L'installation de clôtures, dans les espaces agricoles, démarque la zone et permet à la végétation de s'y développer. Permettant ainsi l'apparition d'habitat pour nombreuses espèces. A l'automne, ces clôtures peuvent être enlevée pour laisser au pâturage ou encore la création de foin. Pour favoriser les zones humides, **la création de seuils** dans le lit mineur permet de ré-hausser le niveau existant de l'eau, tout en élargissant l'emprise du cours d'eau sur quelques endroits. De manière générale, il s'agit de complexifier l'écoulement du ruisseau pour en augmenter la biodiversité, sans pour autant créer de barrage. En effet, cet ouvrage doit permettre le passage d'organismes et d'animaux (batraciens). Un système de «boite aux lettres» est alors mis en place.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES:

L'une des ambitions du PON est de redonner au paysage tout son caractère. Pour cela, les cours d'eau enterrés sont remis à ciel ouvert. Des

études sont bien évidemment à effectuer en amont pour observer la faisabilité et surtout les apports de pollutions qui seront à supprimer.

**PROFIL :** Profil définit selon la topographie (lit majeur) du cours d'eau ainsi que son débit. Les paliers sont placés à des endroits stratégiques pour obtenir l'effet désiré. La forme du seuil peut varier selon l'effet souhaité. La section est rectangulaire ou trapézoïdale, linéaire et droite.

**MATÉRIALITÉ :** Les seuils sont en bois. Les clôtures sont légères, peu visible et identiques sur l'ensemble des cours d'eau.

## IMPACT

**ÉCOLOGIQUE :** Impact sur l'aspect climat par différents leviers de régulation :

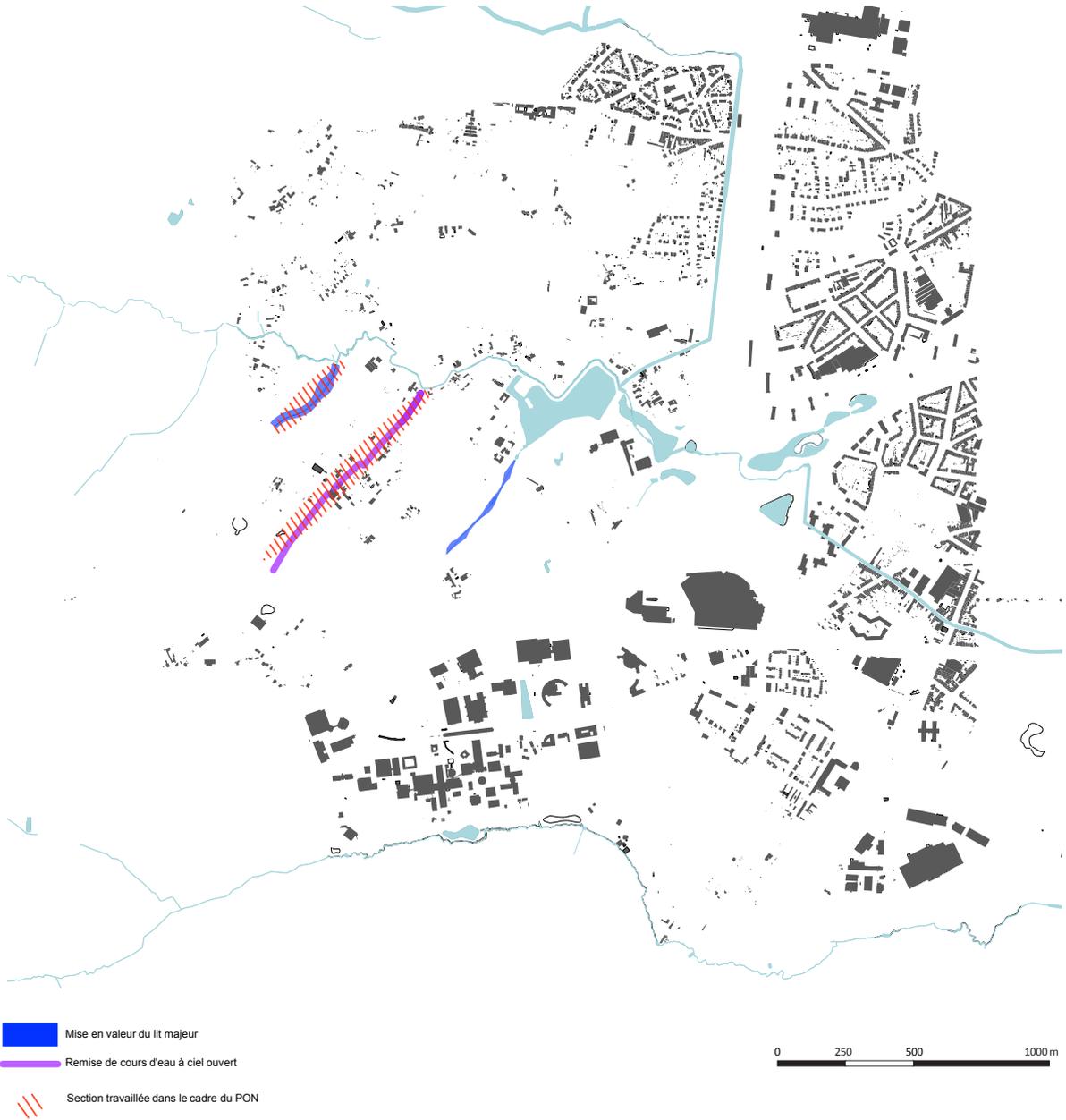
Rétention de l'eau et ralentissement du débit.

Amélioration de la qualité de l'eau par le principe de phyto-épuration.

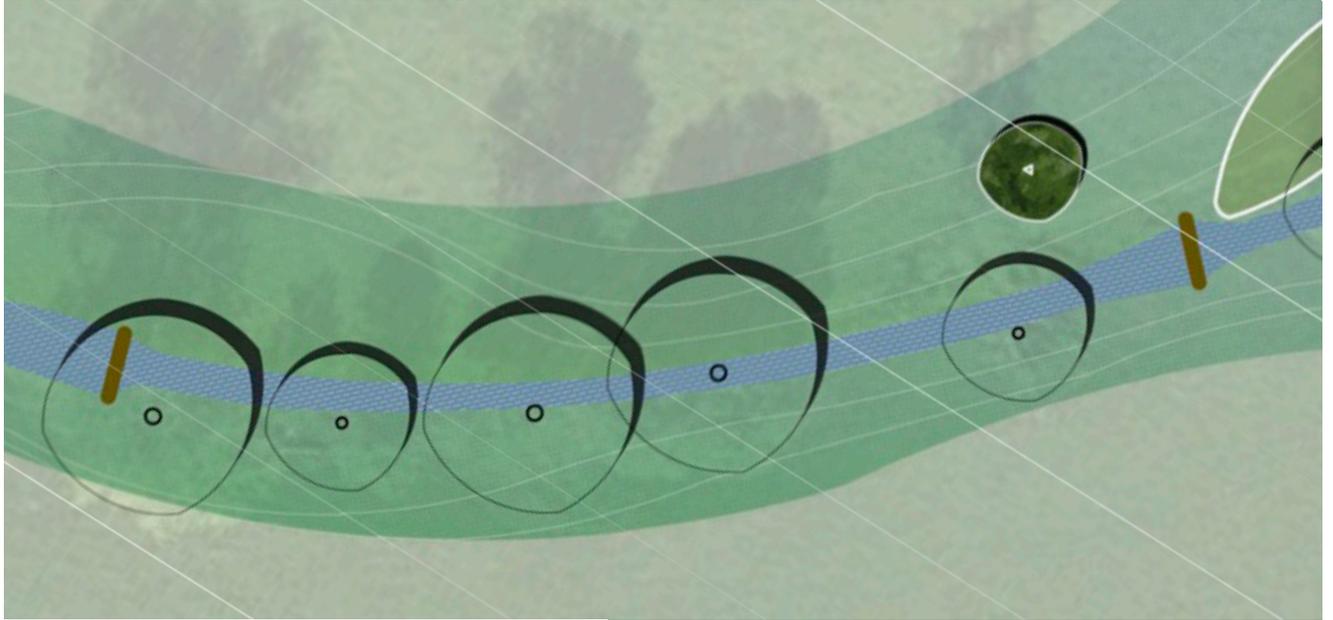
Limitation des effets de sécheresse en favorisant les bassins versants en amont.

Ils servent de gué pour la faune sauvage ou les hommes.

La chute d'eau à l'aplomb du seuil apporte de l'oxygène dans l'eau.



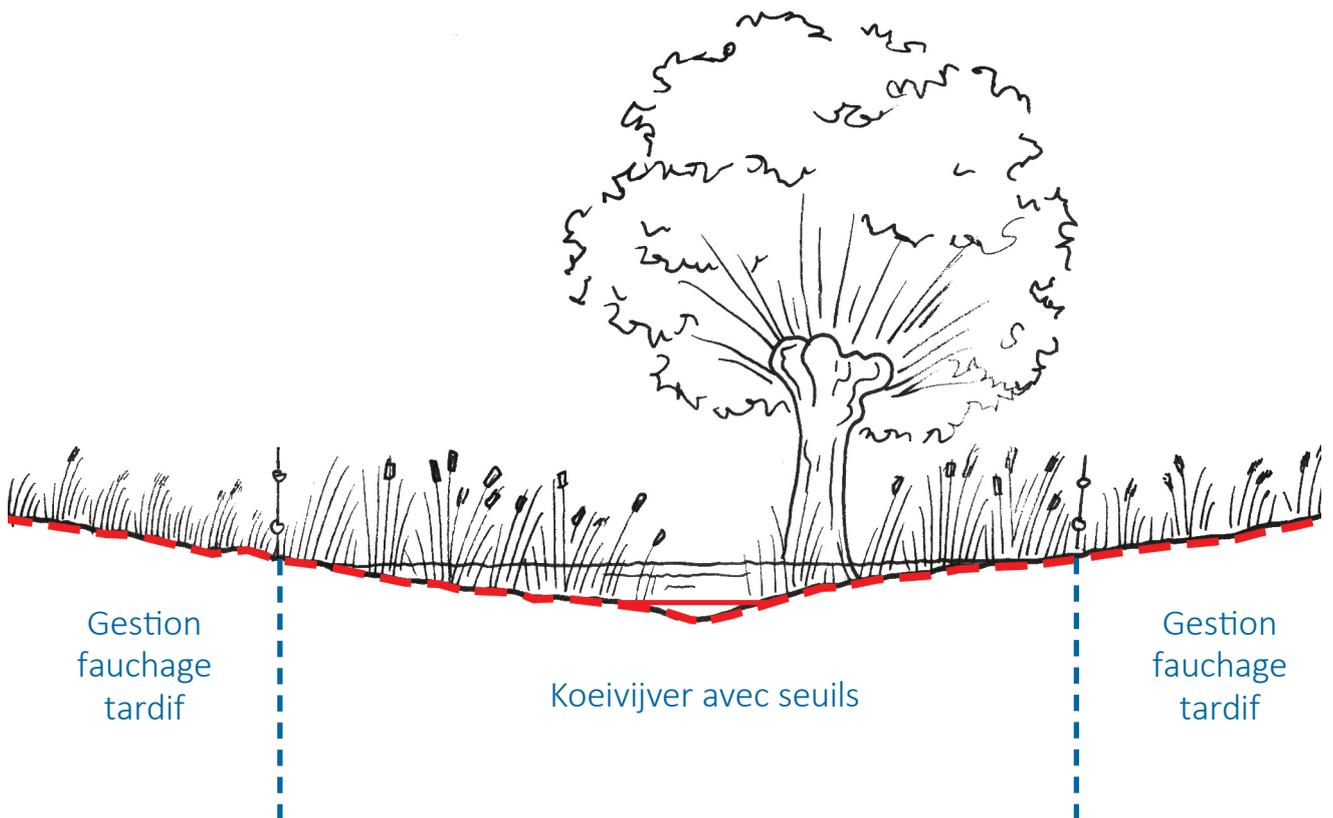
Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Seuils» au sein du PON (JNC)



0 10 20 50m



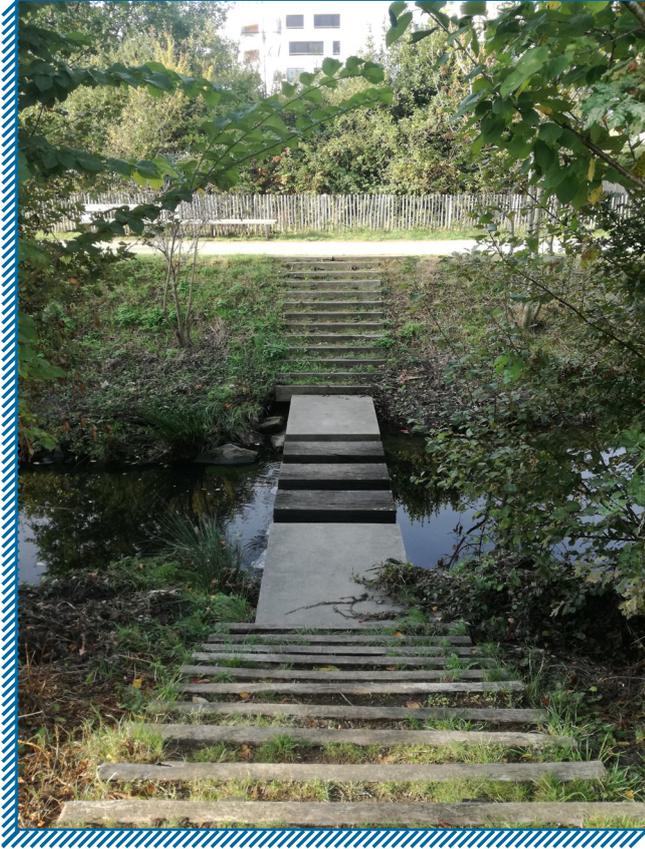
PAYSAGE AU FIL DE L'EAU



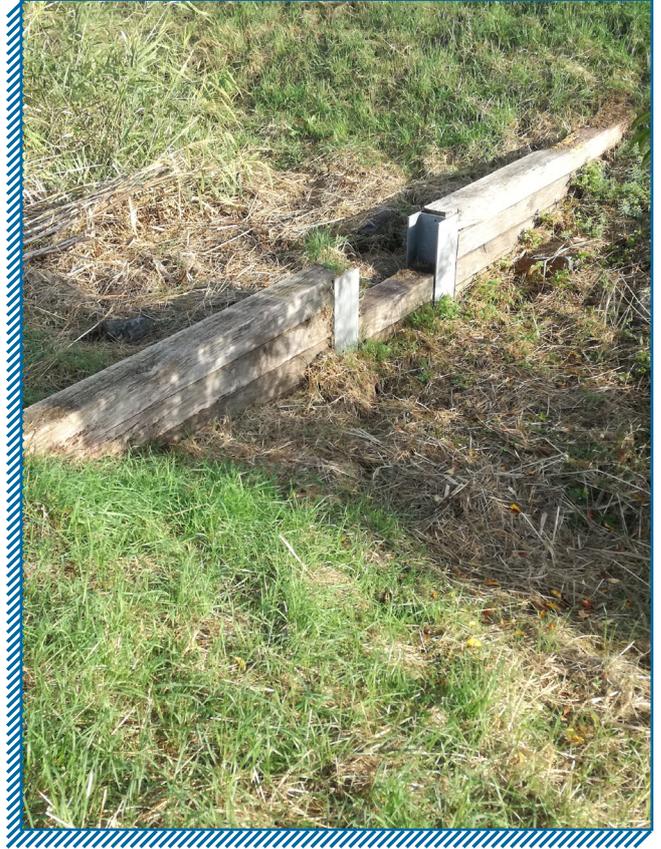
Gestion  
fauchage  
tardif

Koeivijver avec seuils

Gestion  
fauchage  
tardif



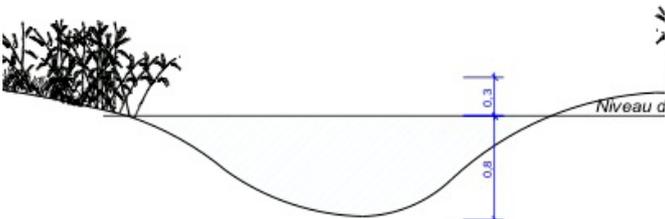
La Bottière-Chenaie - Nantes



La Bottière-Chenaie - Nantes



Ré-ouverture du ruisseau sans nom sous passant le long de la rue des Betteraves



# LES BERGES DES ÉTANG

*Le long de tous les étangs, un réseau de berges douces est aménagé. Ces berges sont positionnées de préférence dans les courbes ou contre courbes des étangs ainsi que dans des endroits stratégiques pour travailler le paysage.*

## RECOMMANDATIONS :

Pour redonner aux étangs un caractère plus naturel et bucolique, il est proposé de travailler sur **les berges** artificielles en places (mur de soutènement). Ces dernières seront alors adoucies, grâce à un apport de terre dans l'étang (si possible, les terres extraites à proximité). Un profil de pentes douces plongeant dans l'eau est créé, permettant une transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Une végétation de ripisylve peut alors se mettre en place sur ces pentes servant d'habitat à de nombreuses espèces animales. Elle sera aussi utile pour fixer les berges. Pour aider au maintien de ces dernières, des enrochements en pied de talus sont prévus. La granulométrie du sol utilisé (sable, limon, terre...) est aussi d'une grande importance pour le maintien du talus.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES:

Pour dynamiser le grand étang et lui apporter plus de diversité, un **réseau d'îles** est créé par un apport de terre, sable, limon et d'enrochements pour la structure. Une végétation diversifiée peut alors se mettre en place, suivant les différents strates d'humidité et aider au maintien des berges. De plus, ce delta permet de faciliter le passage du chemin de traverse car ce dernier repose en grande partie sur ces monticules de terre. Cela permet donc de diminuer le coût de l'infrastructure.

**PROFIL :** Situés en bordure des étangs, ces berges se placent aux endroits ne dénaturant pas l'ensemble des étangs.

**MATÉRIALITÉ :** Dans un premier temps, il faudra prévoir, en pied de talus, des enrochements, pour limiter l'érosion, en attendant que l'enracinement de la végétation fasse effet

## IMPACT

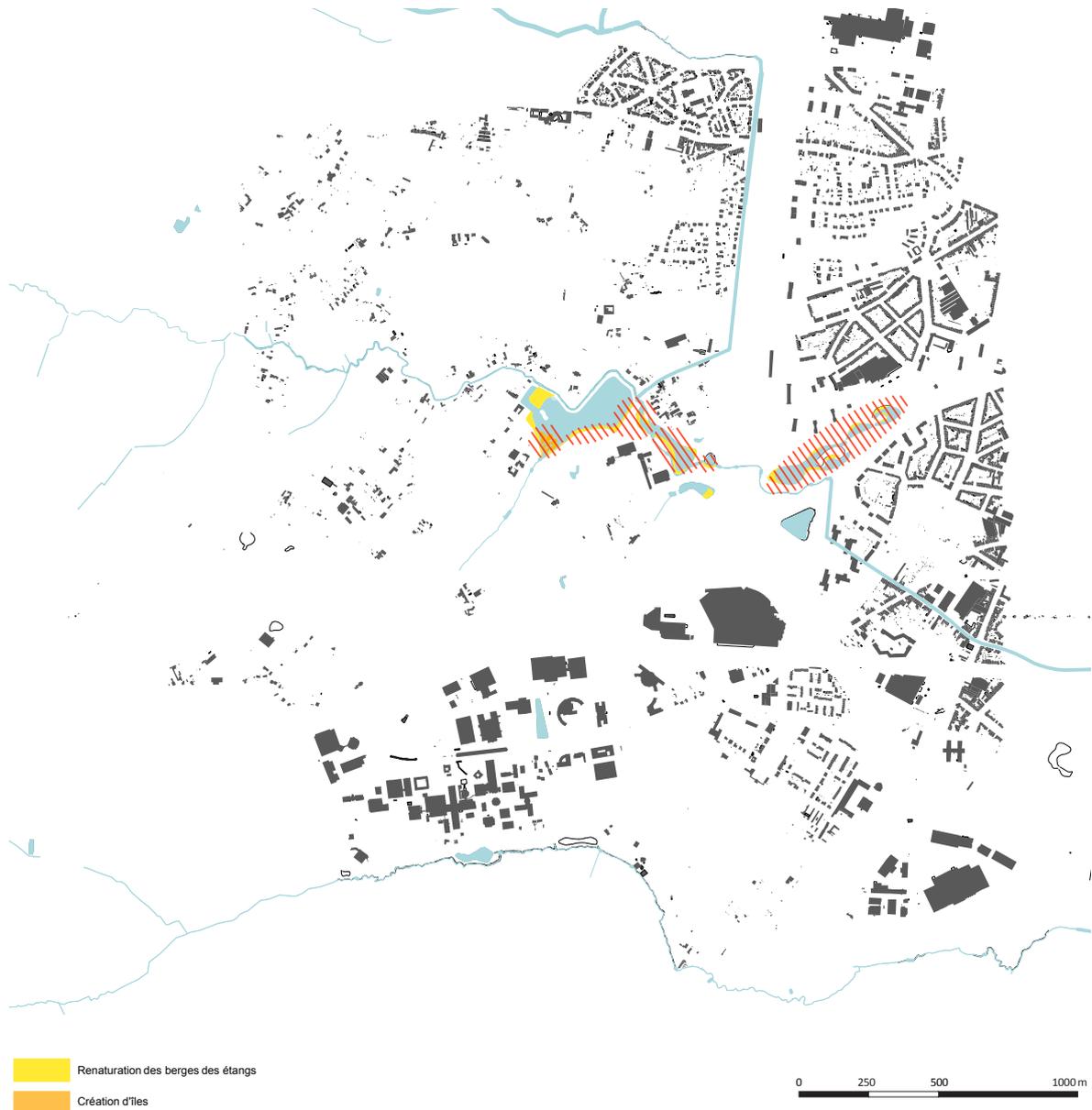
**ÉCOLOGIQUE :** Impact écologique majeur de régulation pour l'aspect climat :

Support pour la mise en place d'habitat et protection naturelle du milieu aquatique,

Augmentation de l'échange sol-eau (nutriment, carbon...),

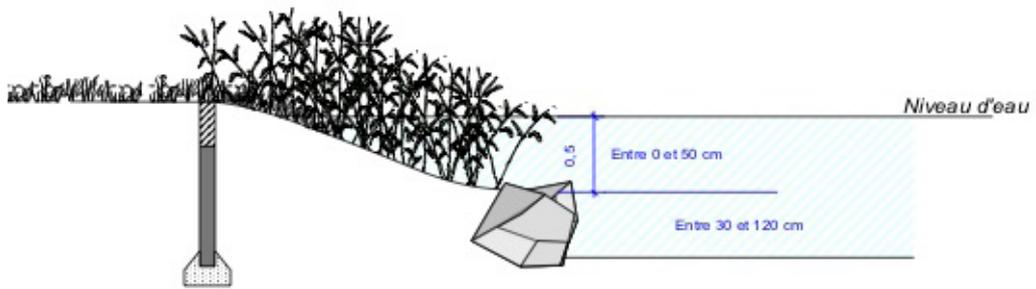
Corridor biologique et écologique, et zone tampon,

Amélioration de la qualité de l'eau.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Remise de cours d'eau à ciel ouvert» au sein du PON (JNC)

# Risberne étang



PAYSAGE AU FIL DE L'EAU

îles



0 1 2 5 10 m

Coupe de principe des îles sur le grand étang



Remblais sur les berges sur le grand étang



Remblais sur les berges sur le grand étang



Remblais sur les berges le long de l'étang à l'est du Parc de la Pede



Remblais sur les berges du Parc des étangs





# ÉCOLOGIE DU PAYSAGE

4

## Écologie du paysage



Carte reprenant les éléments d'écologie du paysage de la charte paysagère(JNC)

0 250 500 1000m

## LÉGENDE

	Limite du PON
	Cours d'eau
	Cours d'eau enterrés
	Etangs
	Réserves naturelles
<b>Strate haute</b>	
	Bosquets et taillis
	Futaies jardinées
	Alignement de saules existant
	Alignement de saules possible
	Haies et bocages prévus
	Haies et bocages existants
<b>Strate basse</b>	
	Bandes fleuries
	Végétation riparienne
	Section travaillée dans le cadre du PON

*La thématique de l'écologie du paysage est reprise dans la charte par deux typologies : les typologies hautes et les typologies basses.*

*Ces typologies qui composent l'écologie du paysage de la vallée de Neerpede sont évoquées par les 6 fiches suivantes :*

*- Les bosquets et taillis, caractérisés par des arbres de 1ère, 2ème et 3ème grandeur, arbustes et herbacées.*

*- La futaie jardinée, se compose de deux strates : basse herbacée et hautes arborées.*

*- Les alignements de saules, caractéristiques du paysage du Pajottenland.*

*- Les haies et bocages, qui composaient historiquement les parcelles de culture et de pâturage bien qu'ils aient grandement été émiettés.*

*- Les bandes fleuries bordent les cheminements par une végétation basse tout en participant à la connectivité paysagère.*

*- Enfin, le fond de vallée et la Pede sont les colonnes vertébrales pour la mise en place d'une végétation riparienne.*

# RÉSERVES NATURELLES

*Comme décrits dans le chapitre 2, les réserves naturelles ont pour objectif d'assurer une protection aux milieux naturels remarquables et aux espèces menacées. Dans une réserve naturelle, la nature est strictement» protégée dans le sens où sa protection est la priorité.*

*Si le chapitre 2 expliquait en quoi cet outil était pertinent au sein du PON, la présente fiche introduit le périmètre de la réserve naturelle dans son contexte, la gestion des parcelles alentours et ses possibles évolution et raccords dans le paysage.*

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Le statut de Réserve naturelle possède l'indéniable atout d'être un outil puissant de protection pour la gestion et le suivi d'un espace.

Les aménagements au sein du périmètre protégé doivent trouver l'équilibre entre rendre ce site intéressant «visitable» tout en garantissant la protection du milieu. Pour cela, le Chemin de Traverse est un bon outil d'aménagement. Sa forme peut varier d'un chemin régulier à des éléments plus ponctuels et ludiques (esplanade, observatoire... cfr. fiche). Il permet de contrôler le piétinement à certains endroits.

Les terrains avoisinant une réserve naturelle doivent tenir compte de la présence de ce milieu dans leur activité : pas de modification de relief venant perturber l'écoulement naturel des eaux, respect du sol par des pratiques «douces» telles que le fauchage tardif ou le pâturage extensif. Quelconque activité touristique (camping, jeux...) doit introduire une densité de bâti très faible avec un habitat léger, et une gestion différenciée de

leurs espaces (fauchages tardifs...). De plus, les vues vers les milieux depuis les cheminements extérieurs doivent être préservés.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Le chapitre 2 (Surveillance et protection) propose plusieurs extensions et créations de Réserves naturelles : une extension de la réserve naturelle du Koevijver vers le sud ou se situe la source du Koevijver, nouvelle réserve naturelle autour de l'étang de la Pede et de son cours d'eau au sud et le talus du chemin de fer.

Dans plusieurs de ces exemples, le Chemin de Traverse (cfr. fiche) serait une nouvelle fois le moyen de rendre quelque uns de ces milieux accessibles tout en garantissant la protection de l'ensemble.

## ESPÈCES

**CONCERNÉES:** Espèces dites «spécialistes», répondant à des conditions écologiques très particulières et menacées.

## PROFIL :

Milieux créés dans le but de mettre en place une gestion visant à maintenir ou rétablir une état de conservation favorable.

## MATÉRIALITÉ:

Définition d'un périmètre, Plan de gestion et Suivi établis au cas par cas par des comités d'experts et Bruxelles Environnement.

## IMPACT

**ÉCOLOGIQUE :** Laboratoire génétique de biodiversité, habitat pour des espèces floristiques et faunistiques rares et menacées.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Réserves naturelles» au sein du PON (JNC)





Réserve naturelle du Koeivijver



Proposition d'extension de la Réserve naturelle du Koeivijver au sud de la voie ferrée



Réserve naturelle de la roselière



Proposition de création d'une Réserve naturelle sur le talus de la voie ferrée



Réserve naturelle du Vogelzang, a.s.b.l. CCN Vogelzang CBN



Proposition de création d'une Réserve naturelle sud le grand étang du Parc de la Pede

# TYPLOGIE «STRATE HAUTE»

## BOSQUETS ET TAILLIS

Les zones de bosquets et taillis se caractérisent par différentes strates étagées. Leur densité peut être variable, de dense à dispersées. On les retrouve le long des cours d'eau et dans le fond de vallée, ainsi que sur les zones de friches en plateau comme la butte.

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les bosquets peuvent être apportés ou renforcés aux espaces où un isolement visuel et auditif est intéressant : Abords d'un élément technique visuel, isolement auditif d'une route... Cette typologie peut également être utilisée pour bloquer des vues, jouer sur des coulisses paysagères. C'est également un bon moyen de créer des habitats pour la faune et la flore, non accessibles par l'Homme (plantation d'espèces épineuses par exemple).

Les espèces sélectionnées doivent être strictement indigènes, des espèces qu'on retrouve en fond de vallée comme des aulnes (*alnus*), saules (*salix*)... Si les premières espaces sont plantées, un «laissé-faire» est prôné pour la suite de la mise en place. Une végétation naturelle viendra par la suite densifier les massifs installés.

La gestion de cette végétation est minimale, consistant à entretenir les bords des chemins qui traversent ces massifs.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

La transition entre un boisement sur plateau monotone en dépérissement peut se faire par un boisement forestier multi-strates particulier : la **chênaie à charmes**. À l'origine créé dans le but de produire du bois (le chêne pour le bois d'œuvre et le charme pour le bois de chauffage), c'est devenu

un milieu qui se retrouve dans les plaines, composé d'essences thermophiles (aime la chaleur), avec un sol humide voire détrempé au printemps, et une tendance sèche en période estivale. Ces caractéristiques envisagent une réflexion sur les changements climatiques à venir : en effet, la chênaie à charmes est une des solutions possibles pour nos régions : résiliente aux changements brusques entre humidité et sécheresse du sol, composée d'essences thermophiles... C'est un reboisement qui peut se faire sur les plateaux comme le Parc des Vives.

**ESPÈCES CONCERNÉES :** Plantation de différentes strates d'espèces indigènes de fond de vallée ou de plateau en fonction de la localisation

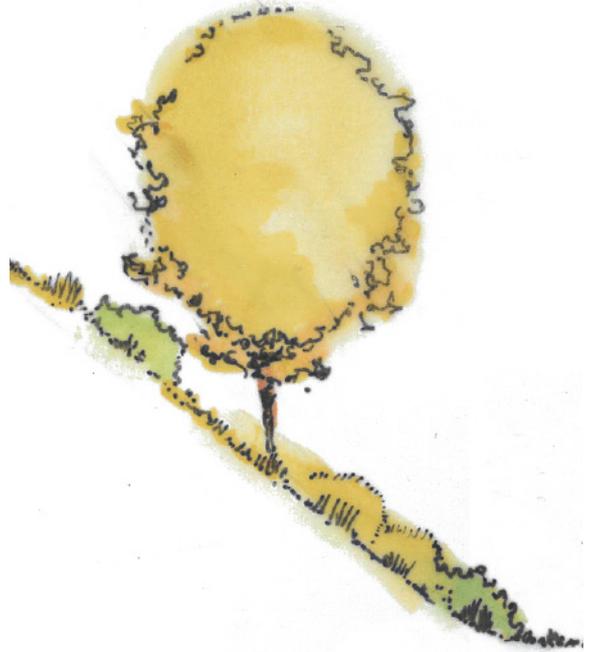
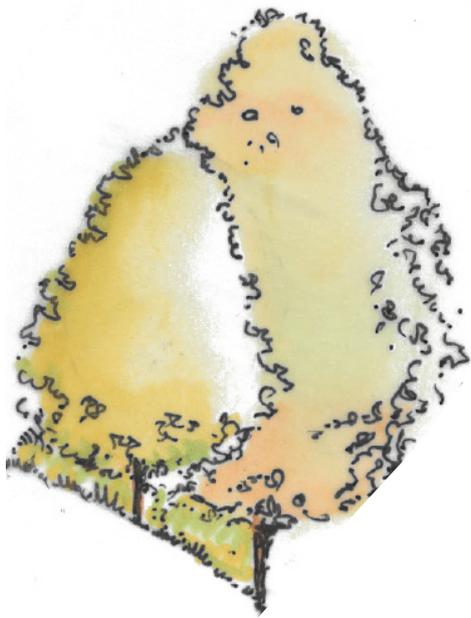
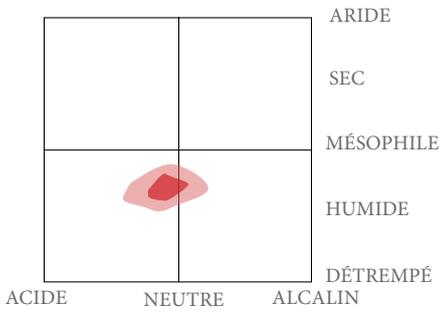
**PROFIL :** Espaces boisés contenant de multiples strates, qui ferment les vues et créent des jeux de lisières végétales.

**MATÉRIALITÉ :** Évolution naturelle sur base de la plantation : arrivée naturelle d'un cortège floristique associé à la plantation.

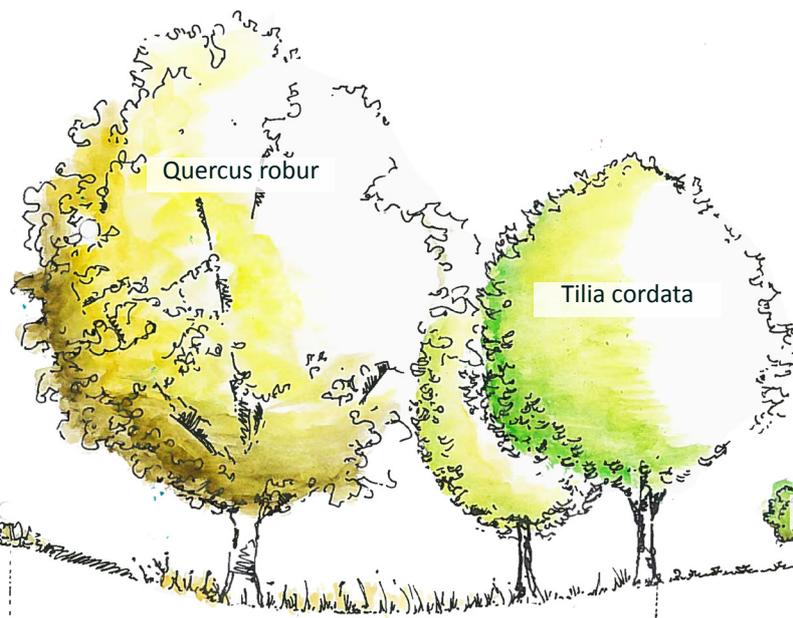
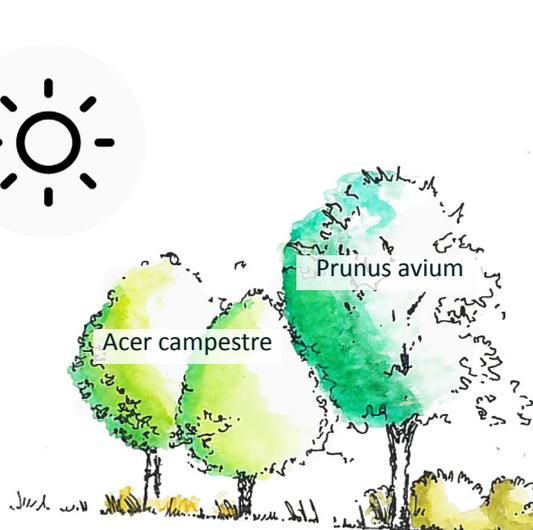
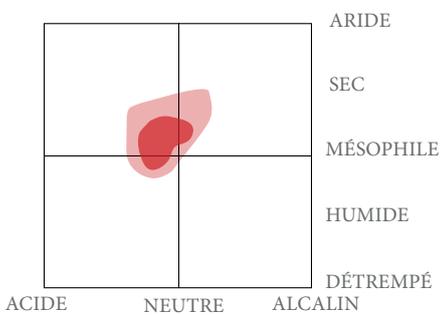
**IMPACT ÉCOLOGIQUE :** Ce milieu est favorable à de nombreuses espèces en terme de nourriture mais aussi de nidification et d'habitat. Difficilement accessible par l'Homme, ces massifs sont de véritables «écrin de sécurité» pour les espèces. La gestion est différenciée, mettant en valeur les processus naturels tels que la création d'humus. L'ombrage et la fraîcheur apportés par ces espaces sont une plus-value face au changement climatique.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Bosquets et Taillis» au sein du PON (JNC)



Bosquet et taillis plantés de manière dense et dispersée.



Bosquet et taillis de type chênaie à charmes

## ARBRES DE PREMIÈRE GRANDEUR

Entre 30 et 35 m



*Quercus robur*

- 30x25 m
- Longévité
- Système racinaire pivotant
- Couleur dorée en automne
- SOLEIL (essence pionnière)
- sol alimenté en eau
- Sol profond



*Quercus patraea*

- 30x25 m
- Longévité
- Système racinaire pivotant
- Couleur dorée en automne
- MI-OMBRE
- Accepte les sols superficiels
- Peu d'exigence en eau

## ARBRES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME GRANDEUR

Entre 15 et 25 m



*Carpinus betulus*

- 25x20 m
- MI-OMBRE
- Port arrondi
- Sol frais et humide
- Rustique
- Se taille facilement



*Tilia cordata*

- 25x15 m
- MI-OMBRE
- Floraison parfumée
- Port de forme ovale
- Supporte les tailles



*Acer campestre*

- 15x5 m
- SOLEIL
- Feuillage caduc
- Rustique
- Sol sec
- Port étalé
- Changement de couleur du feuillage

## ARBUSTES

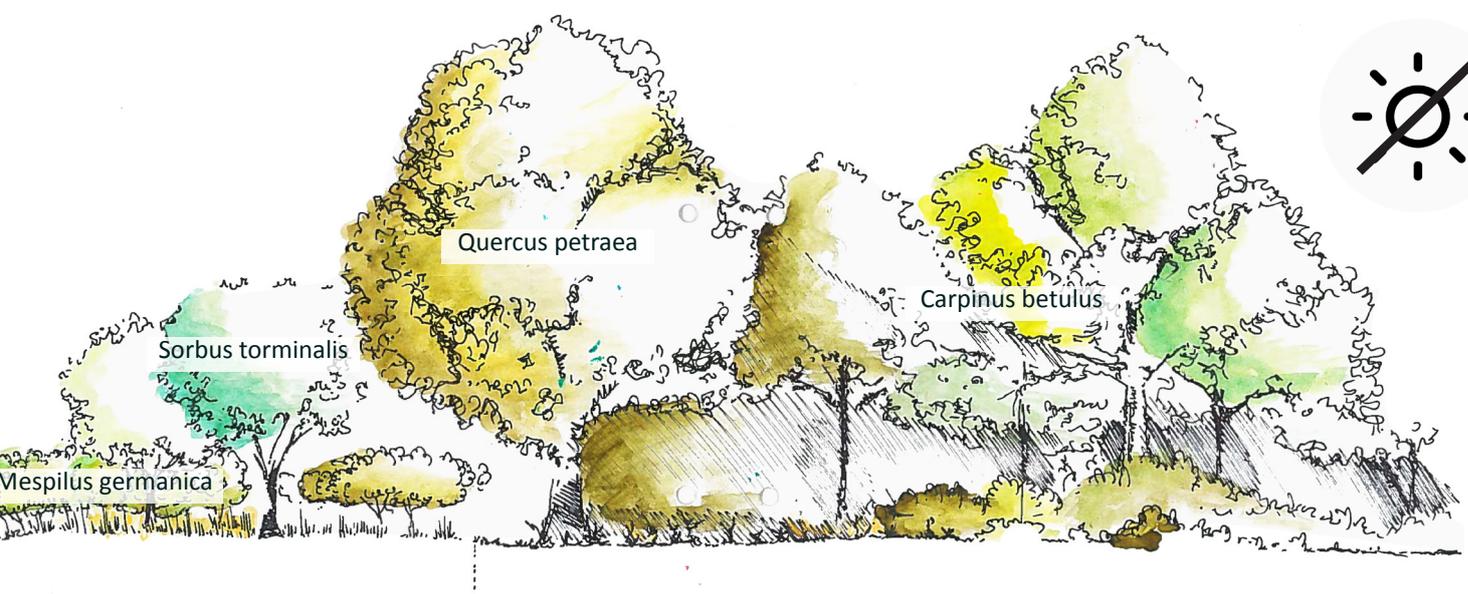
Entre 5 et 10 m



*Mespilus germanica*

- 5x8 m
- MI-OMBRE
- Fleurs blanches
- Port buissonnant
- Changement de couleur du feuillage en automne

Espèces indigènes de chênaie à charmes



# TYPLOGIE «STRATE HAUTE»

## FUTAIE JARDINÉE

*La futaie jardinée est une typologie caractérisée par un mélange d'arbres de feuillus et de résineux. Contrairement à la typologie précédente, il s'agit d'un ensemble composé uniquement d'une strate herbacée et d'une strate arborée, offrant d'avantage d'ouvertures visuelles.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Les plantations sont des arbres plantés de première et deuxième grandeur de tailles variables dont la répartition est irrégulière.

Les espèces sélectionnées doivent être strictement indigènes. La gestion est durable, mettant en avant les processus naturels comme la création d'humus. Le plus important consiste à éclaircir et retirer des arbustes arrivant naturellement dans ces espaces pour maintenir l'effet visuel d'une strate basse et d'une strate haute.

Leur densité varie en fonction de l'effet désiré : s'ils sont plantés denses, une compétition s'installera pour une course vers la lumière. Leur dispersement peut aller jusqu'à des arbres hautes tiges isolés sur prairie.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Lorsque la plantation est extrêmement dense, les canopées se referment et créent visuellement une toiture végétale. Sur ces espaces, la plantation d'arbres hautes et moyennes tiges doit être plus régulière, pour créer cette course à la lumière et «l'effet cathédrale» recherché. C'est l'exemple sur la zone sous l'échangeur, dont la canopée forme une toiture végétale qui «continue» la toiture de l'échangeur.

### ESPÈCES

**CONCERNÉES :** Espèces d'arbres de première et deuxième grandeur, indigènes.

**PROFIL :** Espaces boisés contenant deux strates, haute et basse, laissant passer les vues.

**GESTION :** Évolution naturelle sur base de la plantation : arrivée naturelle d'un cortège floristique associé à la plantation.

### IMPACT

**ÉCOLOGIQUE :** Gestion différenciée juste pour garantir l'effet recherché (pas de strate intermédiaire). Ramassage des feuilles seulement sur les cheminements.



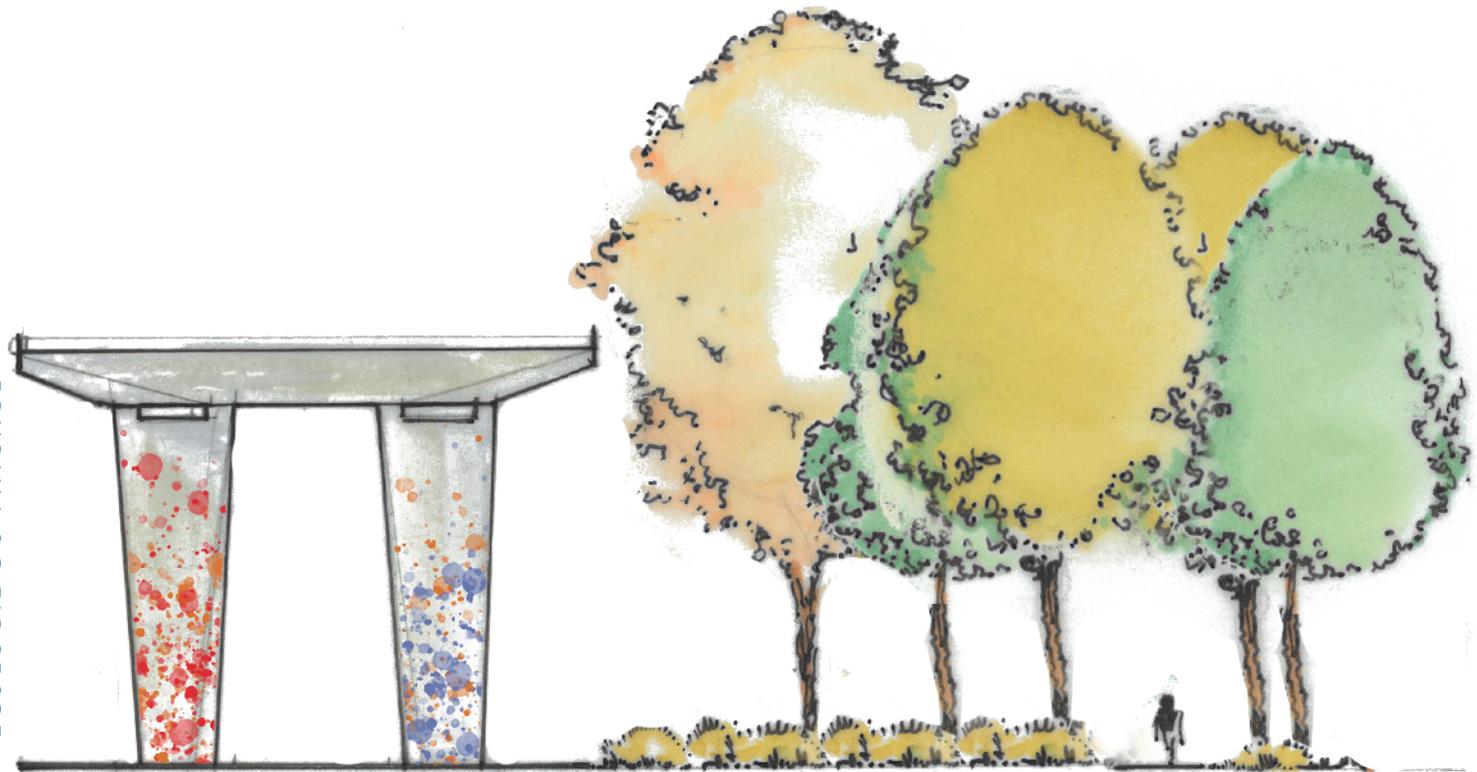
Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Futaie Jardinée» au sein du PON (JNC)



Travail avec Bruxelles  
pour la réduction

0 10 20 50m

ÉCOLOGIE DU PAYSAGE





Exemple visuel de plantation d'arbres hautes tiges

# TYPOLOGIE «STRATE HAUTE»

## ALIGNEMENT DE SAULES

*Le saule têtard est un élément caractéristique de Neerpede et du paysage du Pajottenland. leur alignement accompagne les cours d'eau, les cheminements, les bords de routes. Ils sont l'origine de la production de bois de chauffage par des entêtages réguliers.*

*Ils sont présents dans le fond de vallées en suivant des cheminements et la Pede, comme une mémoire d'un ancien temps que nous voulons mettre en valeur.*

### RECOMMANDATIONS :

Les saules sont les arbres typiques du fond de vallée. Ils marquent le paysage et en permettent une lecture.

Situés à quelques mètres d'un cours d'eau ou d'un chemin, les alignements peuvent être d'un seul coté ou des deux cotés de la ligne directrice. En fonction de cela, le paysage sera plus ou moins fermé lorsque l'on se trouve à l'intérieur.

### ESPÈCES

**CONCERNÉES:** Alignements déjà présents, remise en valeur en les isolant de la végétation spontanée qui les accompagne.

### COMPOSITION

**SPATIALE :** Arbres aligné à 5 m de distance.

### MATÉRIALITÉ:

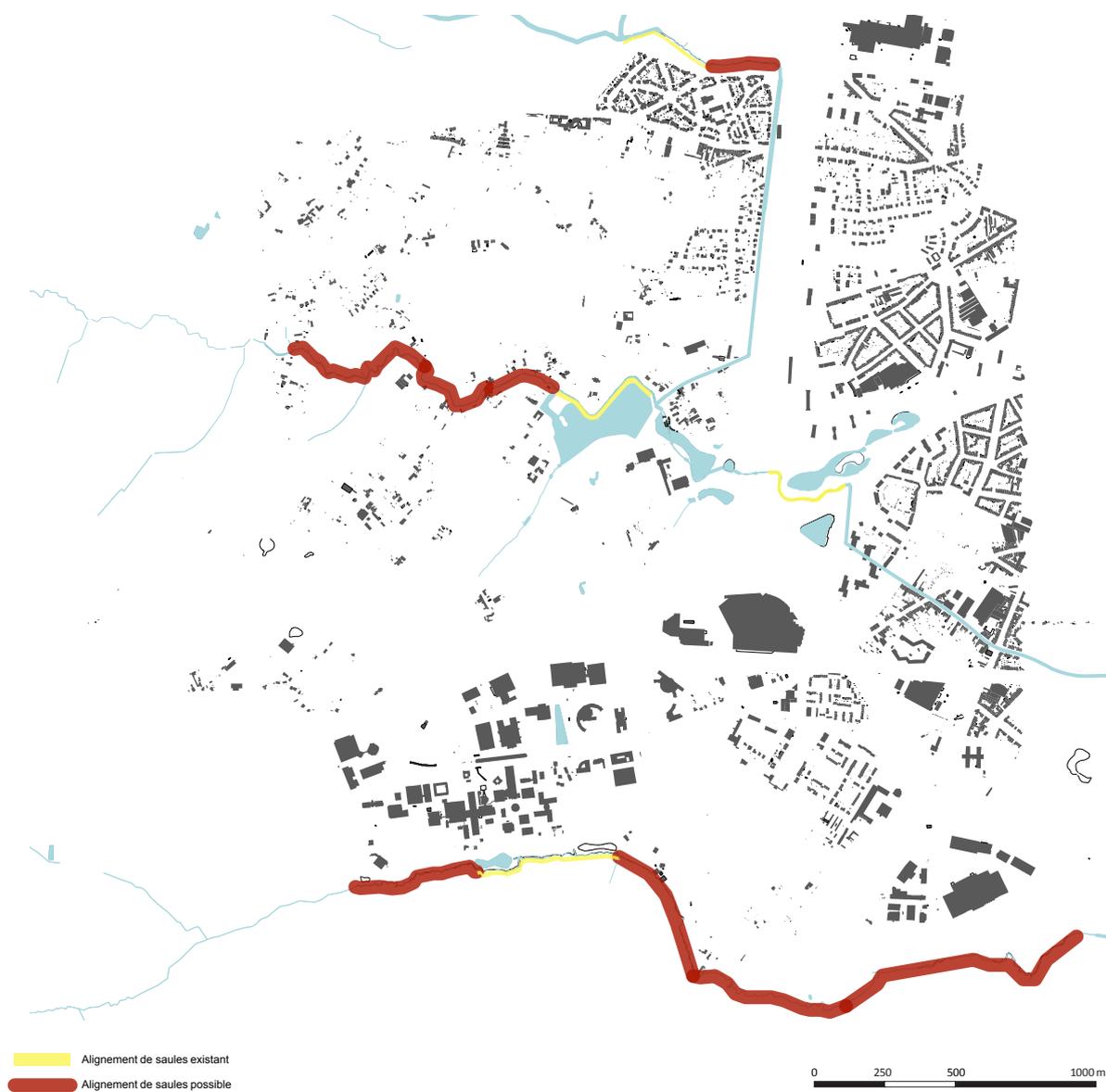
Visuellement intéressant: renforce une perspective, apporte de l'ombre à un cheminement doux. Ces alignements sont mis en place renforçant une perspective, apportant une ombre à un cheminement doux.

### IMPACT

**ÉCOLOGIQUE :** Constitue une végétation arborée de fond de vallée qui a un rôle important sur la connectivité.

Apporte une richesse génétique de biodiversité qui complète la végétation herbacée des berges.

Rôle de corridors de déplacement, les saules sont des habitats pour de plus petites espèces.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Alignement de Saules» au sein du PON (JNC)





Alignement de saules le long de la Pede dans le Parc des étangs



Alignement de saules bordant une cheminement doux



Alignement de saules longeant la Pede



# TYPLOGIE «STRATE HAUTE»

## HAIES ET BOCAGES

*Les haies et bocages sont des éléments de paysage typiques de Neerpede et du Pajottenland. Il s'agit de bandes plus ou moins larges servant d'espace tampon à une faune et une flore sauvage. Ils délimitent les parcelles, servant à l'origine d'enclos à bétail, à casser le vent, et fournissant en même temps bois de chauffage. Suite à l'industrialisation de l'agriculture et à l'élargissement des parcelles, ces haies ont disparues de nos paysages. Pourtant, leur importance est capitale dans la connectivité paysagère.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Ces haies bocagères doivent retrouver une continuité au sein du paysage. Pour cela, un espace de 1,5 m doit se libérer sur les limites des parcelles de culture et de pâturage pour la mise en place naturelle d'une zone refuge. Lorsque cela est possible, la largeur de haies peut être plus large pour offrir plus de corridors écologiques.

Ces haies bocagères ont un impact fort sur la connectivité paysagère et sur la résilience des parcelles agricoles. Le fauchage réalisé 2 fois par ans environ pour éviter le développement des espèces ligneuses.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Certaines bandes sont implantées en bordure des cheminements. Ces bandes sont implantées au bord des parcelles d'agriculture, entre champs et les cheminements. Il s'agit d'un élément particulier développé dans le chapitre 6 «Neerpede côté Nature».

La largeur varie en fonction de l'emplacement des arbres, qui nécessitent une largeur plus conséquente (environ 3m). Sinon, la largeur varie entre 1,5 et 2,5m.

### ESPÈCES

#### CONCERNÉES:

Les arbres de haut jet : peuplier, hêtre vert, frêne commun, sorbier des oiseleurs, alisier...

Les arbres en cépée : charme commun, bouleau, pommier sauvage, aune glutineux, saule blanc, saule cendré...

Les essences buissonnantes : fusain d'Europe, viorne obier, chèvrefeuille des haies, genêt à balai, noisetier, prunelier, houx vert...

Conservation des arbres et arbustes présents et plantation de nouveaux pour compléter la bande multi-strates, puis par laisser-faire sur 2m jusqu'à 3m à l'emplacement d'arbres.

### COMPOSITION SPATIALE :

La largeur est de 2m, pouvant aller jusqu'à 3m de haut.

### MATÉRIALITÉ:

Création d'ouvertures et de fermetures visuelles sur le paysage par la mise en place de ses coulisses paysagères.

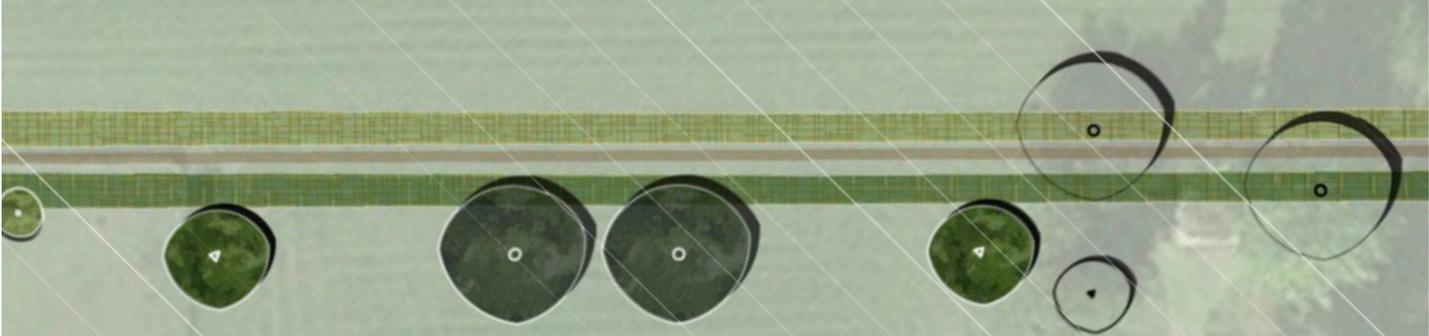
### IMPACT

#### ÉCOLOGIQUE :

Les arbres sont conservés au maximum. Impact sur le connectivité écologique le long des routes, pollinisation, zone d'habitation pour les insectes leur permettant l'accomplir leur cycle de développement et d'hivernage.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Haies et Bocages» au sein du PON (JNC)

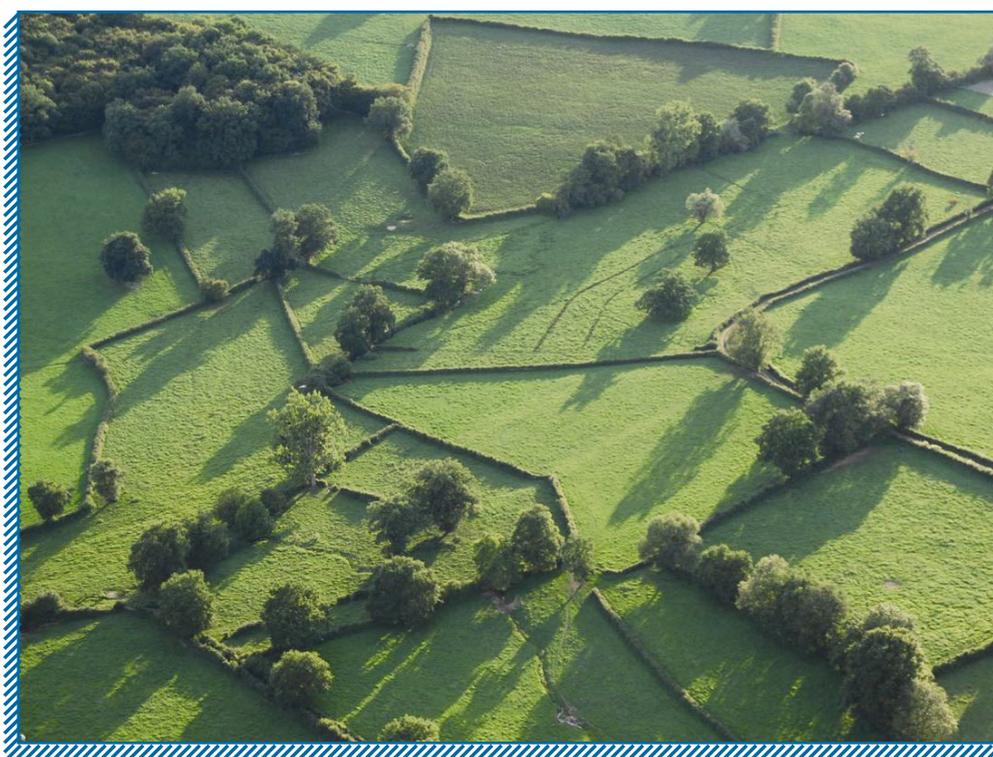


0 10 20 50m





Surface de compensation écologique, typologie «Haies, bosquets et berges boisées», Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), Suisse



# TYPOLOGIE «STRATE BASSE»

## BANDE FLEURIE

*Elles sont situées le long des voiries et des parcelles de culture et de pâturage. Ces bandes fleuries sont présentes au sein du paysage du Pajottenland de Neerpede (chapitre 6). Ces bandes fleuries ont un impact fort sur la connectivité paysagère et sur la résilience des parcelles agricoles.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Ces bandes sont implantées au bord des parcelles d'agriculture, entre champs et les cheminements. Elles relaient les bandes hautes sous deux conditions :

- Dans le cas où il n'y a pas de végétation arbustive et/ou arborée présente
- Dans les tronçons stratégiques, du côté de la pente, qui permettent de conserver ou de mettre en valeur les vues ouvertes vers le fond de vallée.

Le fauchage est réalisé 2 fois par an environ, pour éviter la mise en place de plantes ligneuses. Pour éviter l'exportation, le produit de fauche peut être mis à disposition d'un exploitant proche grâce à un principe de partenariat.

### ESPÈCES

**CONCERNÉES:** Plantations d'un mélange de graines, par la conservation des arbres et arbustes présents et par la plantation de nouveaux pour compléter la bande multi-strates.

**PROFIL :** Bande fleuries sur 1m à 2,5m.

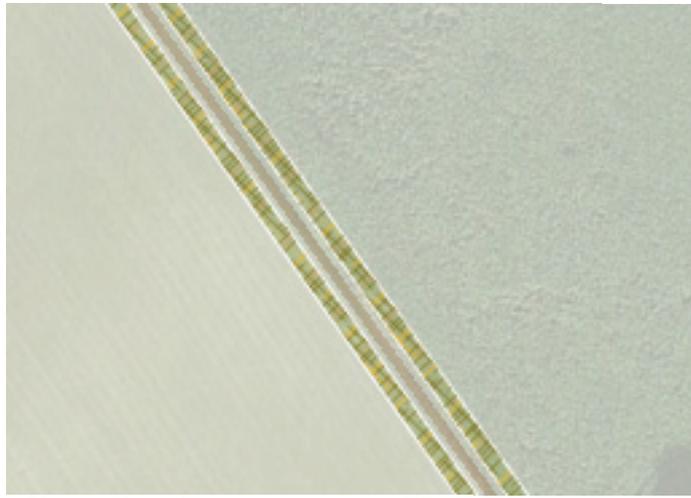
**MATÉRIALITÉ:** Création d'ouvertures et de fermetures visuelles sur le paysage par la mise en place de ses coulisses paysagères.

### IMPACT

**ÉCOLOGIQUE :** Impact sur la connectivité écologique le long des routes, pollinisation, zone d'habitation pour les insectes leur permettant l'accomplir leur cycle de développement et d'hivernage.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Bande Fleurie Basses» au sein du PON (JNC)



0 10 20 50m





Surface de compensation écologique, typologie «bandes fleuries», Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), Suisse



Végétation spontanée située le long de la voie ferrée

# TYPLOGIE «STRATE BASSE»

## VÉGÉTATION RIPARIENNE

*Une zone riparienne est une zone plus ou moins large longeant un cours d'eau et recouverte de végétation appelée ripisylve, forêt galerie ou bande enherbée selon la nature de celle-ci. Cette bande est une véritable zone tampon entre le cours d'eau et les terres environnantes.*

*A plusieurs endroits des ruisseaux, lorsque qu'il y a de la place, les berges sont adoucies. La liste de sauvegarde répertorie sur le parc des étangs plusieurs espèce typiques des plans d'eau brabançons malgré les berges non naturelle.*

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Au niveau des étangs situés sur le parc des étangs, nous proposons une plantation de plantes indigènes brabançonne (*Nuphar lutea*, *Iris pseudocorus*, *Sagittifolia*...)

Ces plantations peuvent être attractives visuellement dès le début de leur création et se faisant compléter petit à petit par une végétation spontanée, qui viendra compléter le maillage riparien.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Au niveau des espaces plus naturels (Koeivijver, Broekbeek...) la re-végétalisation se fera uniquement par un processus de colonisation naturelle.

### ESPÈCES

**CONCERNÉES:** Espaces herbacées humides brabançonne de type mégaphorbiaie, roselières et hydrophytes

### PROFIL :

Mise en place d'une pente douce sur des tronçons de berges d'étangs et de rivières par creusement ou addition de terre (voir volet «paysage au fil de l'eau»). Le but est de favoriser la mise en place d'une végétation plantée et/ou spontanée.

### MATÉRIALITÉ:

Zone entre les cheminements et les plans d'eau servant de structurer visuellement les points de vue et de zone de sécurité devant les plans d'eau.

### IMPACT

**ÉCOLOGIQUE :** Gestion différenciée pour la dépollution de l'eau,

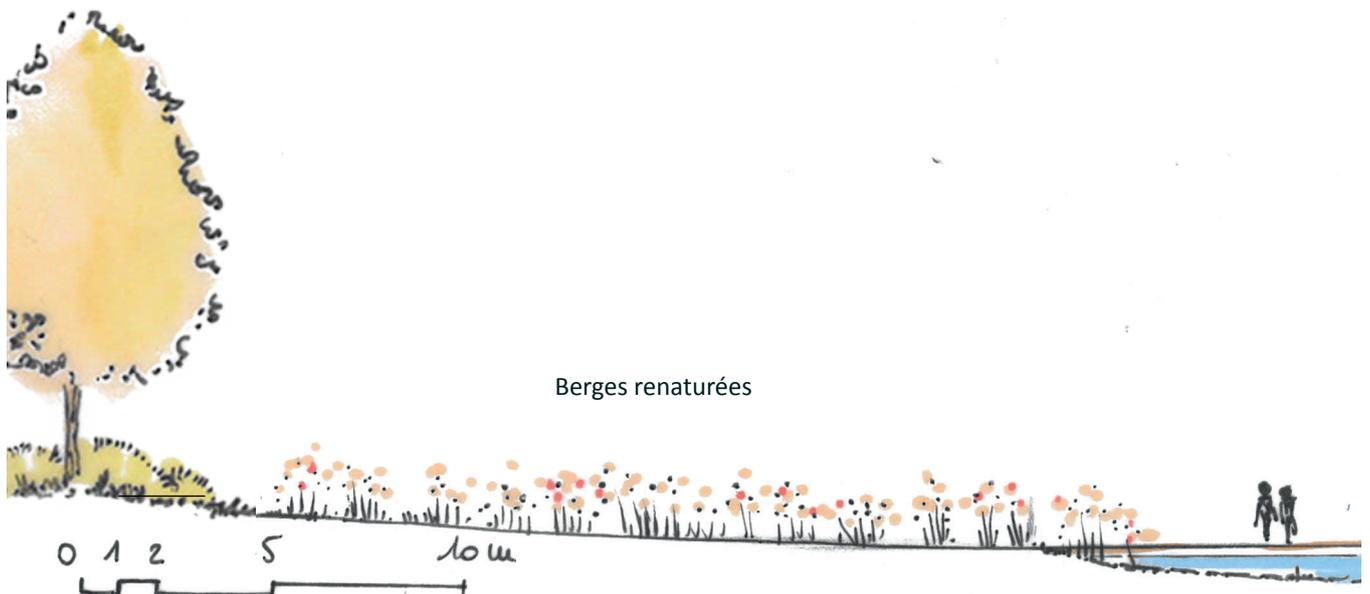
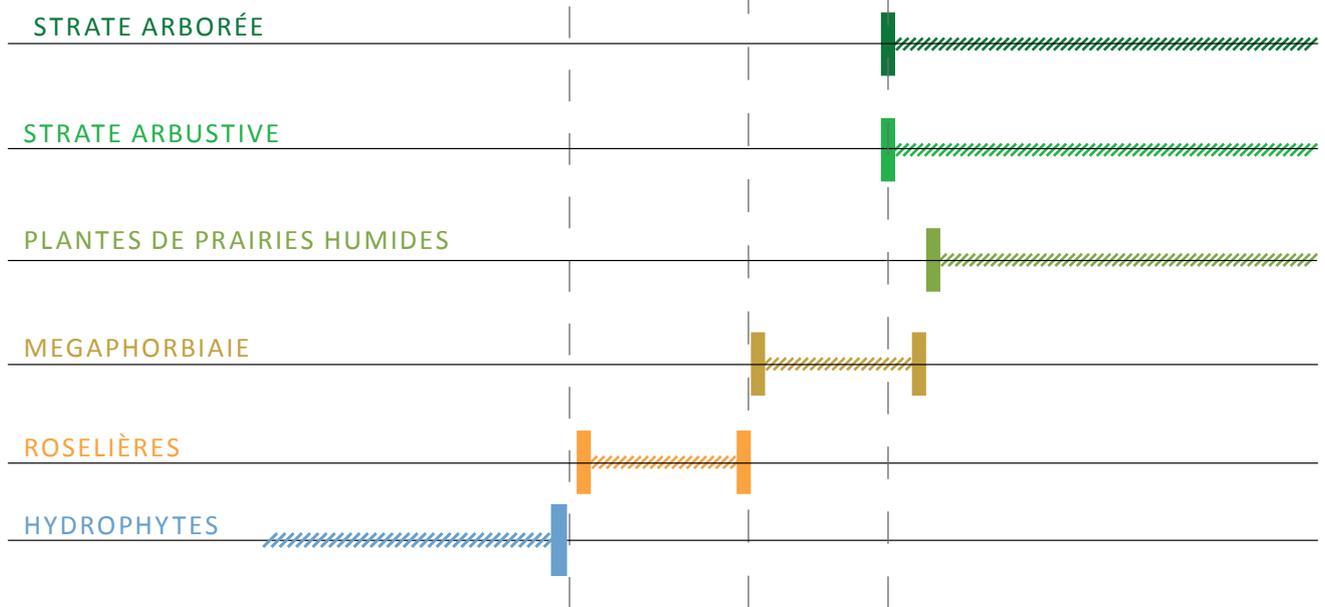
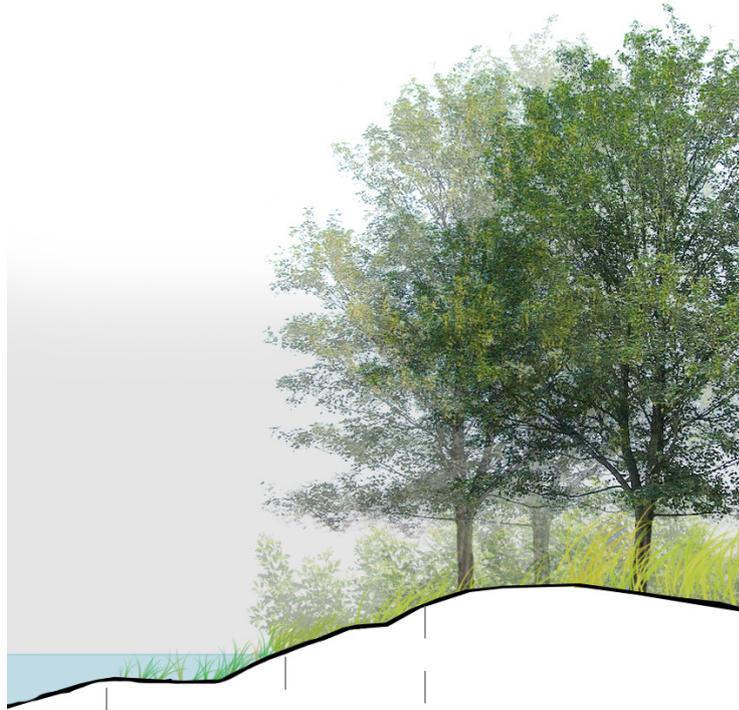
Source de matière pour la nidification, d'alimentation, création d'habitat.

Filtration biologique des polluants. Création d'habitats accueillants pour la faune et la flore favorisant la biodiversité.

Augmentation de la connectivité écologique du fond de vallée et réserve génétique d'herbacées intéressantes.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Végétation Riparienne» au sein du PON (JNC)



Berges renaturées

## HERBACÉES PRÉSENTES

Citées sur le Parc des  
étangs par la liste de  
sauvegarde



*Nuphar lutea*



*Iris pseudocorus*



*Sagittaria sagittifolia*

## MEGAPHORBIAIE

Laîches de grande taille



*Luzula sylvatica*



*Carex acuta*



*Carex riparia*

## ROSELIÈRES

Plantes  
semi-aquatiques



*Eleocharis palustris*



*Schoenoplectus lacustris*



*Glyceria maxima*

## HYDROPHYTES

Plantes aquatiques



*Nuphea lutea*



*Potamogeton natans*



*Stratiotes aloides*



# PAYSAGE PERÇU

# 5

## Paysage perçu



Carte reprenant les éléments du paysage perçu de la charte paysagère(JNC)

0 250 500 1000m

## LÉGENDE

	Limite du PON
	Cours d'eau
	Cours d'eau enterrés
	Lignes de crêtes
	Formes des vallons
	Plan d'eau
	Végétation
	Point de vue panoramique
	Couloir visuel
	Ligne de vue

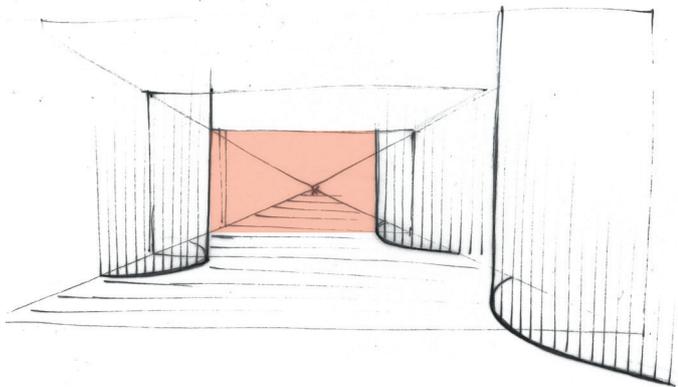
*Un promeneur au sein du PON est observateur du paysage qui l'entoure. Celui-ci résulte tant du relief typique du paysage de Neerpede constitué de lignes de crêtes et de plateaux, de vallées et de valons que de la végétation qui cadre les vues en une successions de plans.*

*Ce sont les endroits d'où l'observateur jouit d'un champ visuel plus ou moins dégagé sur le paysage du fond de la vallée de Neerpede. Ce sont ces points de vues qui permettent au promeneur de visionner les fonds de vallée que nous connaissons des tableaux de Brueghel.*

*Le paysage perçu est composé de trois éléments:*

- Les points de vue panoramiques, points de vues larges et dégagé,*
- Les couloirs visuels, points de vue restreints et étroits,*
- Les lignes de vues, tronçons dégagés sur le paysage.*

# POINT DE VUE PANORAMIQUE



*Ce sont les endroits d'où l'observateur jouit d'un champ visuel dégagé sur le paysage du fond de la vallée de Neerpede. Ce sont ces points de vues qui permettent au promeneur de visionner les fonds de vallée que nous connaissons des tableaux de Brueghel.*

*Ceux-ci résultent tant du relief typique du paysage de Neerpede constitué de lignes de crêtes et de plateaux, de vallées et de valons que de la végétation qui cadre les vues en une successions de plans.*

## RECOMMANDATIONS :

Pour gérer les panoramas, les leviers sont les constituants de ses points de vues : végétation, bâtiments...

La mise en place des haies bocagères, des bandes végétation hautes et basses influence les panoramas (cfr. fiche haies et bocages) doit donc impérativement tenir compte des points de vue sur le Pajottenland.

La même façon, l'étalement urbain doit être limité dans les cônes de vue ainsi que les jardins privatifs associés : la privatisation de certaines parcelles est en effet un autre levier car entraînent des jardins fermés visuellement.

Les milieux ouverts doivent être entretenus par un fauchage, pâturage, ou par la mise en place de culture basses.

L'entretien des coulisses paysagères doit être faite : fauchage régulier pour les herbacées pour empêcher l'arrivée de plantes ligneuses, taille régulière des arbustes et des arbres.

**SUJET :** Promeneurs.

## COMPOSITION

**SPATIALE :** Panorama visuel permettant un angle de vue de +/- 60°.

**MATÉRIALITÉ :** Vue généralement d'une point en hauteur vers un fond de vallée dégagé. Les éléments verticaux sont suffisamment loin devant ou de part et d'autre.

**DURABILITÉ :** Susceptible de changer face à un paysage en constante mutation au court des saison, des modes de culture... Le but est donc d'accompagner cette mutation plutôt que de figer le paysage.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Point de Vue Panoramique» au sein du PON (JNC)

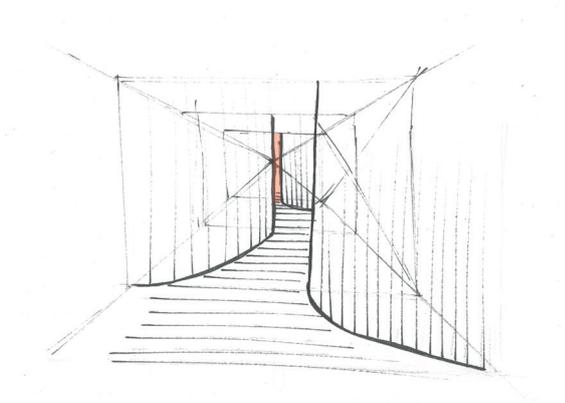


Panorama visuel sur le Pajottenland



Panorama visuel sur le Pajottenland

# COULOIR VISUEL



*Ce sont les endroits d'où l'observateur jouit d'un champ visuel restreint. Les couloirs visuels sont, à l'inverse, dirigés par une étroitesse vers le fond de vallée.*

*Cette étroitesse est permise par des éléments verticaux comme de la végétation, des bâtiments, des lignes de crêtes. Ils sont notamment présents dans le golf, le long de la Drève Olympique, vus des crêtes vers le fond de vallée.*

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Ces couloirs visuels peuvent être mis en place ou en valeur grâce à différentes mises en scène :

La disposition d'éléments verticaux, par exemple un talus refermant les vues ou une bande de végétation haute, accentue l'angle de la perspective.

Un point visuel fort et particulier (bâtiment, arbre emblématique...) qui marque le point de fuite en étant placé à l'extrémité.

Une linéarité marquée au sol, qui allonge le regard et accentue le relief.

De la même façon que pour les panoramas visuels, la gestion est primordiale pour conserver et/ou accentuer ces mises en scènes. Cette gestion doit accompagner les saisons et la mutation du paysage pour protéger la perception du paysage Pajotteland pour le promeneur.

Pour cela, les coulisses paysagères hautes sont entretenues pour garder de la hauteur sans pour autant refermer totalement les vues.

**SUJET :** Promeneurs

## COMPOSITION

**SPATIALE :** Panorama visuel permettant un angle de vue de +/- 30°.

**MATÉRIALITÉ :** Vue vers un fond de vallée et étroitement dirigé par des éléments verticaux. Les éléments verticaux sont positionnés pour cadrer la vue et accentuer une perspective.

**DURABILITÉ :** Susceptible de changer face à un paysage en constante mutation au cours des saisons, des modes de culture... Le but est donc d'accompagner cette mutation plutôt que de figer le paysage.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Couloir Visuel» au sein du PON (JNC)

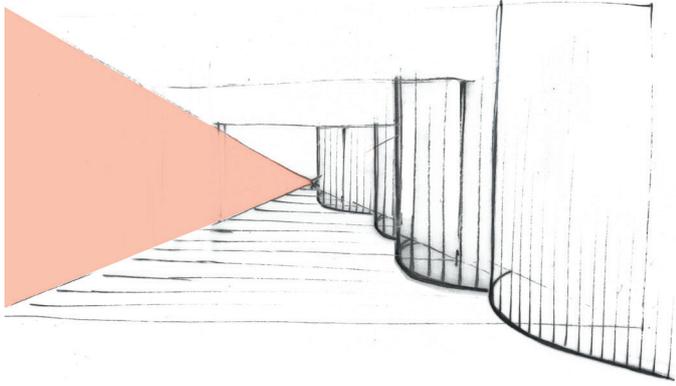


Exemple d'un «Couloir visuel» sur la Drève olympique



Exemple d'un «Couloir visuel» le long du Koeivijver

# LIGNE DE VUE



*Ce sont les endroits d'où l'observateur jouit d'un champ visuel dégagé sur la longueur d'un tronçon.*

*Il s'agit par exemple d'un dégagement visuel le long de certains cheminement du Pajottenland ou sur le tour du grand étang par exemple.*

*Les lignes de vues accompagnent le promeneur et lui permettent un visuel vers un paysage particulier qu'il voit évoluer le long de son parcours.*

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

Ces lignes de vues sont permise grâce à des éléments linéaires d'un côté du cheminement qui n'arrêtent pas la vue, et des éléments verticaux de l'autre.

Ces éléments verticaux peuvent être des bâtiments deux façades, des alignements d'arbres, des bandes arbustives, des talus...

Ils peuvent être accentués par la mise en place de haies bocagères et de bandes fleuries «basses» (cfr. «Haies et Bocages» et «Bandes Fleuries Basses»). Ils ont le rôle de cadrer le regard le long du cheminement.

De la même façon que pour les panoramas visuels et les couloirs visuels, la gestion est primordiale. Les couloirs visuels étant en grande partie présents le long des chemins et routes, la gestion est essentiellement marquée sur ces espaces: fauchage de la végétation basse de bord de chemin, taille des alignements d'arbres en bordure d'étangs...

Une nouvelle fois, cette gestion ne doit pas figer le paysage et accompagner sa visibilité au fil des saisons et de sa mutation.

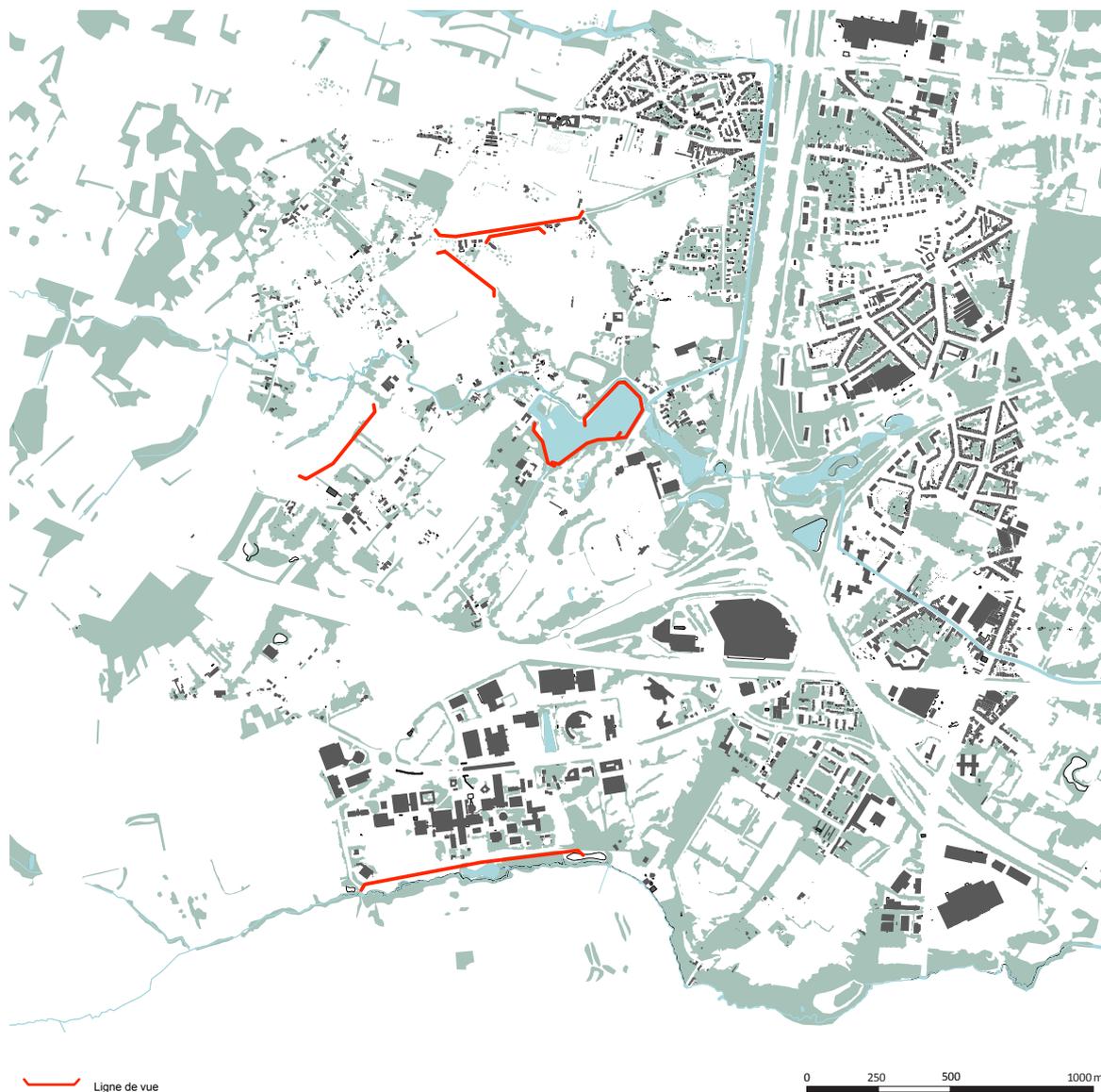
**SUJETS:** Promeneurs

**PROFIL :** Ligne de vue permettant une ouverture visuelle d'un côté le long d'un élément linéaire (cheminement)

**MATÉRIALITÉ: :** Vue le long d'un cheminement composé d'une barrière visuelle d'un côté (bâtiments, strate végétale haute...) et d'une ouverture de l'autre (prairie, étang...).

Création de lignes de vues par le biais des bandes fleuries hautes et basses.

**DURABILITÉ :** Taille des arbres et arbustes et fauchage des bandes basses 2 fois par an.



Carte reprenant les éléments correspondant à la typologie de «Ligne de Vue» au sein du PON (JNC)



Ligne de vue le long du grand étang



Ligne de vue le long d'un cheminement

